



Commission des Finances du Conseil Communal de Prilly

Rapport sur le préavis n° 21-2024 concernant le budget 2025

Au Conseil Communal de et à 1008 Prilly

Composition de la commission des finances :

Fabien Deillon	UDC	
Nolwen Favé	Les Vert · e · s	nommée rapportrice
Cédric Monney	PLR	
Olivier Pilet	PSIG	
Christophe Porté	Les Vert · e · s	
Philippe Schroff	PLR	nommé président
Ariane Zwahlen	PSIG	

29/11/2024

Table des matières

1.	Préambule	4
1.1.	Organisation.....	4
1.2.	Résumé de la situation.....	4
1.2.1.	Points principaux de gestion.....	4
1.2.2.	Nouveaux enjeux financiers	4
1.2.3.	Budget 2025 : Résultat et perspectives	5
1.2.4.	Éléments spécifiques du budget.....	5
1.2.5.	Investissements et endettement	5
1.2.6.	Conclusion	5
1.3.	Situation conjoncturelle.....	5
1.3.1.	Contexte global	5
1.3.2.	Europe	5
1.3.3.	Suisse.....	6
1.4.	Situation économique du Canton	7
2.	Analyse du budget	8
2.1.	Éléments particuliers	8
2.1.1.	Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) :.....	8
2.1.2.	Fondation les Acacias.....	8
2.1.3.	Entretien des immeubles :.....	8
2.2.	Résultat	9
2.3.	Analyse du budget par nature	10
2.4.	Analyse du budget par direction.....	10
2.5.	Analyse des estimations des revenus et des charges	12
2.6.	Evolution des contribuables	13
3.	Analyse des finances	15
3.1.	Marge d'autofinancement	15
3.2.	Investissements et planification financière	16
3.2.1.	Analyse des investissements 2025	16
3.2.2.	Analyse du plan des investissements.....	16
3.3.	Emprunt.....	17
3.4.	Endettement	18
3.5.	Cautionnements.....	19
4.	Ententes intercommunales	19
4.1.	Budget 2025 - Station d'épuration des eaux de Lausanne (STEP de Vidy)	19
4.2.	Budget 2025 - Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens	20
5.	Délibérations.....	20

6.	Voeux.....	20
6.1.	Vœu n°1 - Suivi et dépassements budgétaires	20
6.1.1.	Rappel du cadre légal	21
6.1.2.	Postulats	21
6.1.3.	Contrôle des dépenses	21
6.1.4.	Conclusion	22
6.2.	Vœu n°2 – Suivi des EPT	22
6.3.	Vœu n°3 – Suivi des heures supplémentaires.....	22
6.4.	Vœu n°4 – Optimisation des envois postaux à la population	22
6.5.	Vœu n°5 – Traitement des préavis refusés	22
7.	Amendements.....	23
8.	Vote final.....	24
9.	Conclusions	24

1. Préambule

La COFIN souhaite adresser ses remerciements à toutes les personnes impliquées dans la réalisation de cet exercice budgétaire. Bien entendu la Municipalité, mais également à tou·te·s les Chef·fe·s de Service et le personnel de notre commune.

Nous remercions en particulier notre Boursier qui a mis à disposition de la COFIN tous les documents utiles et nécessaires à la réalisation de cet exercice.

1.1. Organisation

Le projet de budget 2025 a été reçu dans le délai fixé par le règlement du Conseil communal. La COFIN a pu recevoir, comme depuis maintenant plusieurs années, une version Excel du budget. Cette manière de faire facilite grandement le travail d'analyse.

La COFIN s'est réunie à 11 reprises pour travailler sur le budget, ceci représente plus de 270 heures de travail. Le Municipal des finances et le Boursier ont consacré une 1^{ère} séance le 24 octobre pour expliquer les grandes lignes du budget, ses particularités et ont pu répondre aux premières questions. La COFIN a ensuite analysé chaque ligne de compte pour étudier les variations. Elle a également effectué des consolidations par nature pour évaluer l'évolution des postes se trouvant dans tous les dicastères (honoraires, traitements, énergies, etc.).

Une liste de questions a été préparée pour chaque dicastère, que la Municipalité a reçu le 3 novembre et rendez-vous a été pris avec tous les Municipa·ux·les et les Chef·fe·s de Service les 13 et 15 novembre pour partager les réponses.

Ces séances ont permis aux Chef·fe·s de services ainsi qu'à leurs remplaçant·e·s de nous expliquer comment ils ont vécu ce processus budgétaire et quels étaient leurs principaux défis dans l'élaboration du budget. Nous avons pu constater une grande application et un réel intérêt de leur part à nous faire comprendre les enjeux et à étayer les réponses aux différentes questions que nous avons formulées. Nous réitérons ici nos remerciements pour leur participation à nos séances qui, pour certaines, se sont terminées bien tard.

La COFIN a également listé quelques questions qu'elle remet à la COGEST dans l'annexe 1.

1.2. Résumé de la situation

La Municipalité a présenté à la Commission des Finances son analyse du budget 2025, intégrant plusieurs mesures et projets structurants pour la commune.

1.2.1. Points principaux de gestion

Intégration des centres de vie enfantine : Les trois structures de la Fondation Les Acacias sont désormais gérées par la Ville, permettant une coordination accrue entre les secteurs préscolaire et parascolaire, tout en simplifiant les processus administratifs et financiers. Une économie nette de CHF 42'000 est estimée.

Évolution démographique : La population devrait atteindre 13'060 habitants à fin 2025, soit une hausse de 5 % (+620 personnes) par rapport à fin 2023. Cette croissance reflète les premiers effets du développement urbain en cours.

1.2.2. Nouveaux enjeux financiers

Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) : Introduite en 2025, elle entraîne une augmentation imprévue des charges pour la commune. La situation sera réexaminée en 2026 avec les décomptes définitifs.

Réorganisation comptable : Les travaux de menue importance sont désormais considérés comme des investissements selon le modèle MCH2.

Politique tarifaire : Une nouvelle grille tarifaire pour la location des salles communales entre en vigueur et permettra d'assurer une équité de traitement entre les usagers.

1.2.3. Budget 2025 : Résultat et perspectives

Résultat prévisionnel : Une perte de CHF 5,925 millions est budgétée, en légère amélioration de CHF 379'000 (-6 %) par rapport à 2024.

Charges et revenus :

- Charges : CHF 82,071 millions (+2,80 %).
- Revenus : CHF 76,146 millions (+3,56 %).

Un effort notable a permis de limiter la progression des charges malgré les évolutions structurelles.

1.2.4. Éléments spécifiques du budget

Poste salaires : Augmentation significative de CHF 5,173 millions (+23,4 %), justifiée par l'intégration de la Fondation des Acacias, mais également une légère croissance des EPT (+2,5 ETP) et une indexation de 1,1 % liée à l'IPC.

Recettes fiscales : Une progression de CHF 2,981 millions (+8 %) est anticipée, tout en conservant un coefficient fiscal de 72,5.

1.2.5. Investissements et endettement

Investissements prévus : CHF 16,896 millions pour 2025, incluant des projets liés aux aménagements de Malley, au plan climat et à l'acquisition de nouveaux véhicules.

Plan pour les 5 prochaines années : CHF 145,6 millions, stable par rapport à 2024.

Endettement : Il reste stable à CHF 74 millions, mais des recours liés à la taxe d'équipement communautaire (TEC) pourraient affecter ce solde.

1.2.6. Conclusion

En conclusion, la Municipalité indique que le budget 2025 reflète un équilibre entre ambition et prudence, avec des efforts pour maîtriser les charges malgré les contraintes nouvelles. Les projets d'investissement réalisés dans ces années où la progression démographique attendue est relativement forte inscrivent la commune dans une dynamique de développement durable et structuré.

1.3. Situation conjoncturelle

Sources :

World Bank : OFCE : European Central Bank : KOF ETH Zurich : SECO : Wüest Partner : rédigé avec l'aide de l'IA

1.3.1. Contexte global

L'économie mondiale en 2025 est attendue dans un contexte de reprise modérée, marquée par une normalisation de l'inflation et une stabilisation des politiques monétaires. Les États-Unis, après une période de ralentissement en 2024, pourraient afficher une croissance proche de 2 %, boostée par l'élection de Donald Trump et soutenue par la consommation et des investissements dans les technologies vertes. En Asie, la Chine maintient une croissance solide (autour de 4-5 %), bien qu'inférieure à ses niveaux historiques, tandis que l'Inde poursuit sa progression rapide. Les tensions géopolitiques, les conflits commerciaux et l'adaptation aux transitions climatiques restent des enjeux majeurs.

1.3.2. Europe

L'Europe continue de faire face à des défis économiques importants, notamment liés à la crise énergétique et aux divergences dans les politiques budgétaires des États membres. À court terme, la croissance économique reste modérée, mais des facteurs positifs émergent : une hausse des revenus des ménages, la bonne tenue du marché du travail et un redressement progressif de la demande extérieure. Ces éléments devraient permettre à la croissance européenne d'atteindre environ 1,7 % en 2025. Toutefois, des écarts de performance entre pays européens persistent, reflétant des structures économiques variées et des impacts différenciés de la crise énergétique.

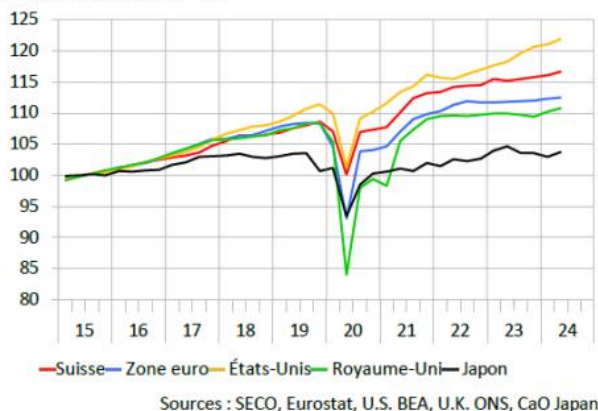
Les plans européens de transition énergétique, notamment ceux soutenus par des subventions massives via le Pacte vert et le fonds de relance "Next Generation EU," stimulent les investissements verts.

Cependant, les disparités régionales freinent une reprise uniforme. Les économies dépendantes des importations énergétiques, comme l'Allemagne et l'Italie, peinent à rattraper leur retard, alors que d'autres, comme la France, bénéficient d'une politique budgétaire plus accommodante. Dans ce contexte, la résilience de la consommation et l'amélioration des exportations sont des moteurs clés pour les années à venir.

1.3.3. Suisse

PIB : comparaison internationale

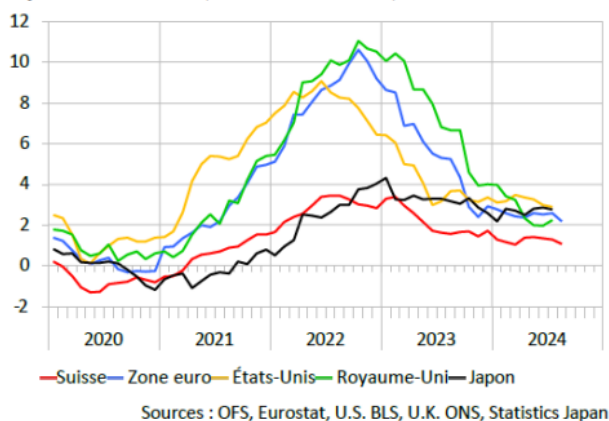
(valeurs réelles désaisonnalisées, moyennes 2013 = 100)



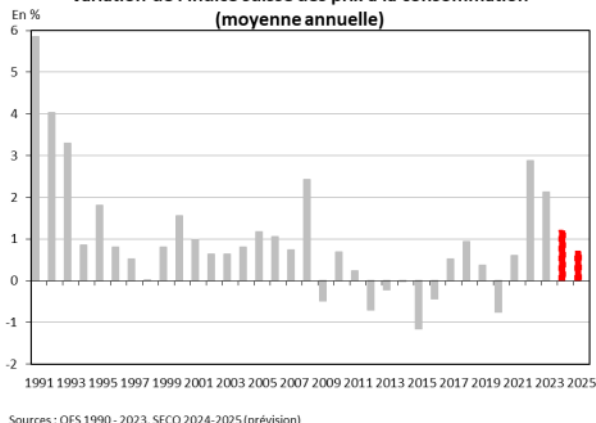
Pour la Suisse, la croissance économique devrait se stabiliser autour de 1,9 % en 2025, portée par un environnement international plus favorable et une demande intérieure robuste. Les exportations, bien que freinées par un franc suisse toujours fort, bénéficient d'une amélioration dans les principaux marchés partenaires, notamment l'Europe. Les secteurs clés comme la chimie-pharma et les services financiers demeurent dynamiques, mais la construction reste sous pression.

Par ailleurs, l'inflation en Suisse, toujours faible par rapport à ses voisins européens, offre un climat favorable à la consommation et aux investissements. Depuis fin 2023, l'inflation a diminué dans de nombreux pays, aidée par la baisse des prix de l'énergie, bien que cet effet se soit atténué récemment. L'inflation sous-jacente reste au-dessus des niveaux historiques en raison de la hausse des prix des services. En Suisse, elle a atteint 1,1 % en août 2024, dans la marge cible de la Banque nationale suisse (BNS). Dans la zone euro, l'inflation globale a baissé à 2,2 %, mais l'inflation sous-jacente stagne juste en dessous de 3 %. Malgré cette détente, la poursuite d'une trajectoire d'inflation positive se confirme, alors qu'entre l'automne 2008 et le printemps 2022, l'inflation est restée globalement faible. Selon le SECO, l'inflation devrait atteindre 1,2% en 2024 et 0,7% en 2025.

Inflation : comparaison internationale (variation sur un an en %)



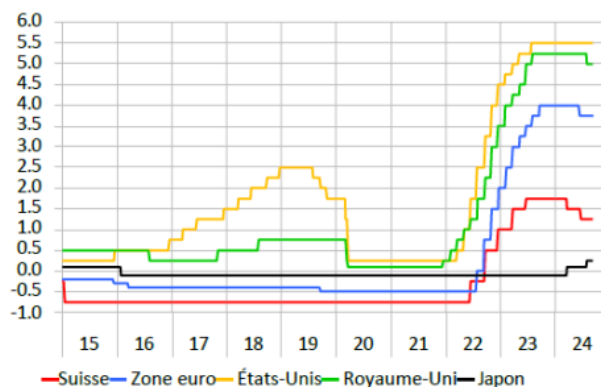
Variation de l'indice suisse des prix à la consommation (moyenne annuelle)



Les baisses des taux directeurs déjà effectuées et éventuellement encore à venir devraient être bénéfiques pour l'économie réelle, en stimulant le secteur de la construction, les investissements et la consommation. Cette dernière profitera en outre de la hausse des salaires réels permise par la baisse de l'inflation. Ainsi, une accélération de la croissance du PIB réel à 1,6% est anticipée pour 2025.

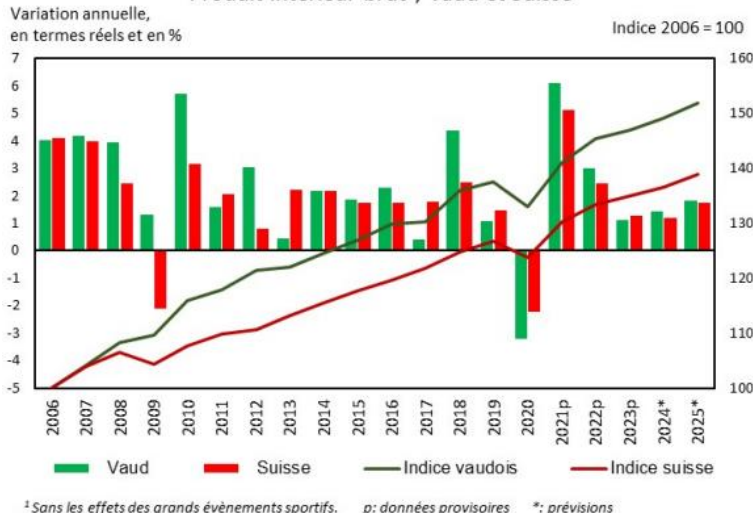
Cette conjoncture encourage la Suisse à renforcer sa résilience face aux risques mondiaux, tout en capitalisant sur son cadre stable et innovant.

Politique monétaire : taux d'intérêt de référence (en %) - situation à fin août 2024



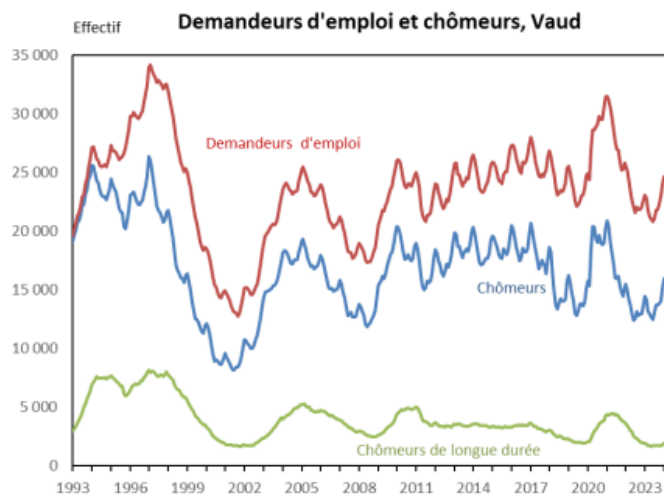
1.4. Situation économique du Canton

Dans ce contexte, la croissance économique du canton de Vaud s'inscrit dans une trajectoire de reprise progressive. Après une augmentation du PIB de 1,3 % en 2023 et une estimation à 1,2 % pour 2024, l'année 2025 devrait marquer une accélération à 1,9 %. Cette amélioration est soutenue par des conditions économiques globales plus favorables, notamment la réduction de l'inflation et un fléchissement des taux d'intérêt. Cependant, les exportateurs continuent de faire face à des défis, notamment en raison d'un franc suisse fort et de la persistance d'incertitudes géopolitiques.

Produit intérieur brut¹, Vaud et Suisse

Les performances sectorielles sont contrastées. La chimie-pharma reste un moteur de croissance grâce à ses innovations et à sa compétitivité, tandis que les secteurs de l'industrie et de la construction montrent des signes de fragilité. Le ralentissement des investissements dans l'immobilier impacte particulièrement ce dernier, bien que des initiatives locales puissent atténuer ces effets. Ces prévisions témoignent d'une conjoncture équilibrée mais encore sujette à des risques externes et internes.

Le marché du travail a été plus dynamique que prévu en 2024, avec la création de 60'000 nouveaux emplois en Suisse sur un an au 2e trimestre, soit une croissance annuelle de 1,4%. Pour 2025, on s'attend toutefois à un ralentissement de la croissance de l'emploi et à une légère



Source: SECO

augmentation du taux de chômage. Fin août 2024, le chômage dans le canton de Vaud a augmenté de 16,4 % sur un an, atteignant 15 949 personnes, avec un taux de 3,9 % (incluant les fins de droit). Le nombre de demandeurs d'emploi a aussi progressé (+12,5 %). À l'échelle nationale, le chômage a crû de 23,9 %, avec un taux moyen de 2,4 %. Les chômeurs de longue durée représentaient 13 % du total, atteignant un niveau proche de celui d'avant la pandémie.

Plus de détails sont disponibles sur [le site "Conjoncture Vaudoise"](#).

2. Analyse du budget

2.1. Eléments particuliers

Comme mentionné par la Municipalité, plusieurs éléments particuliers sont à prendre en compte dans l'élaboration de ce budget et ne permet pas de faire une comparaison directe avec le budget 2024, ni de prévoir une continuité dans les résultats attendus :

2.1.1. Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) :

L'année 2025 marque l'entrée en vigueur d'une nouvelle péréquation intercommunale, qui revoit complètement les calculs des charges entre communes. Ces nouveaux paramètres rendent les comparaisons directes avec les années précédentes impossibles, sauf pour les totaux annuels.

Le Canton a transmis un acompte 2025 basé sur les chiffres corrigés de 2023, prévoyant une charge globale pour la Ville de CHF 2,762 millions, soit une forte augmentation par rapport aux comptes 2023 (CHF 1,451 million). Cependant, cet acompte est jugé pessimiste, car il inclut des ajustements extraordinaires.

Pour tenir compte de la croissance attendue de la population prillérane, la Ville a recalculé ses prévisions pour 2025. Ainsi, le budget prévoit une charge de CHF 2,071 millions, ce qui représente une hausse significative :

- CHF 1,570 million par rapport au budget 2024 (CHF 0,501 million).
- CHF 0,620 million par rapport aux comptes 2023.

2.1.2. Fondation les Acacias

En 2025, les activités de la Fondation Les Acacias seront intégrées dans les comptes et les activités de la Ville, sous le Service Enfance. Cette décision, prise conjointement par le Conseil de fondation et la Municipalité, vise à :

- Renforcer le pilotage de l'Accueil de jour.
- Améliorer la coordination entre les secteurs préscolaire et parascolaire pour accompagner le développement des infrastructures d'accueil de la commune.
- Simplifier la gestion administrative et financière.

Cette réorganisation devrait générer une économie nette d'environ CHF 42'000.-. Trois nouvelles sections budgétaires ont été créées pour les centres de vie infantine (CVE Les Acacias, CVE Les Sorbiers et CVE Le Tilleul). La Fondation sera officiellement dissoute après cette intégration.

Les comptes présentent une intégration au 1^{er} janvier 2025, mais celle-ci devrait se réaliser au cours du 2^e trimestre 2025, avec un impact sur certains postes budgétaires, mais pratiquement pas sur le résultat net. La Commission des Finances renonce à proposer des amendements sur les comptes concernés car cela serait disproportionné pour un impact quasi nul sur le résultat.

2.1.3. Entretien des immeubles :

Face aux variations importantes d'une année à l'autre dans les travaux de menuiserie inscrits au budget de fonctionnement, la Municipalité a proposé d'instaurer un crédit d'investissement cadre pour l'entretien des bâtiments communaux. L'explication et les motivations principales sont décrites dans le

préavis qui détaille ce budget. Ce crédit s'élève à 3,75 millions et couvrira la période de 2025 à 2030. Le préavis correspondant sera soumis au vote lors de la même séance que le budget 2025.

Pour l'année 2025, les travaux prévus sont estimés à 1.05 million, avec un amortissement budgété en 2025 de CHF 105'000.- (amortissement sur une durée de 10 ans).

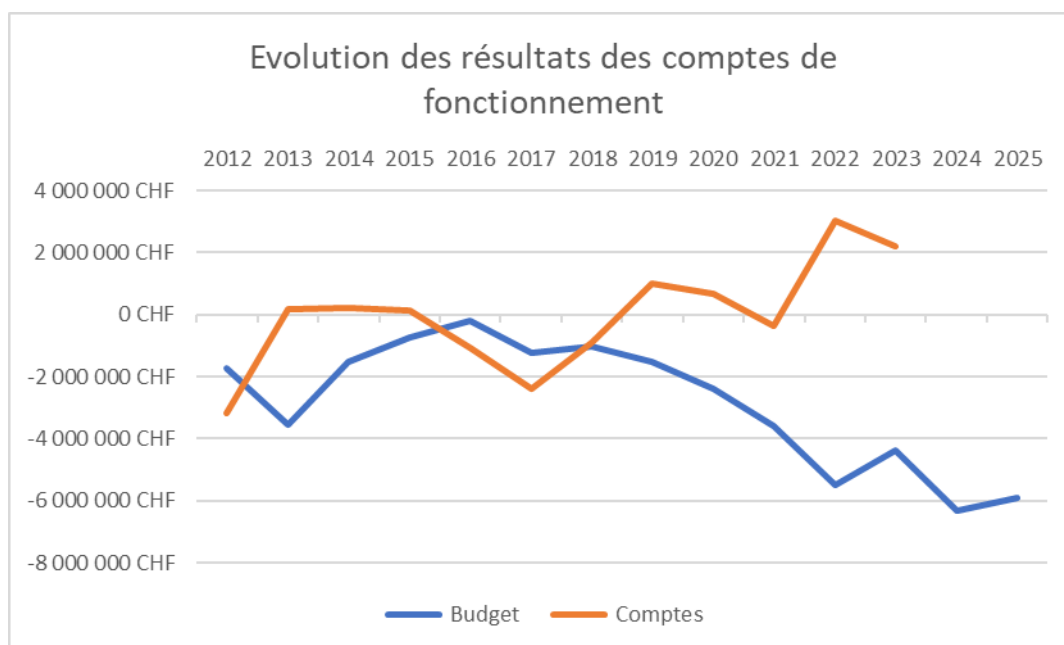
Dans le budget 2025, la COFIN constate une baisse de CHF 740'000.- sur les comptes concernés. Cela correspond au montant moyen annuel du préavis qui est de CHF 750'000.-.

Cette nouvelle manière de procéder améliore le résultat budgété de CHF 635'000.-.

2.2.Résultat

Le résultat budgété présenté par la Municipalité montre une **perte de CHF 5'925'080.-** légèrement inférieure à celle du budget 2024 (CHF 6'304'156.-) et une **marge d'autofinancement de CHF 1'541'520.-** légèrement supérieure à celle du budget 2024 (CHF 1'044'000.-).

Ce résultat est composé d'un **total de charges de CHF 82'070'845.-** (+2.80% par rapport à 2024) et d'un **total de revenus de CHF 76'145'765.-** (+3.56% par rapport à 2024).



2.3. Analyse du budget par nature

	Budget 2025	%	Budget 2024	%	Ecart	%	Comptes 2023	%
Charges	82 070 845	100,00	79 833 180	100,00	2 237 665	2,80	72 470 288	100,00
30 AUTORITES ET PERSONNEL	27 267 505	33,22	22 094 535	27,68	5 172 970	23,41	20 551 511	28,36
31 BIENS, SERVICES, MARCHANDISES	8 119 320	9,89	8 398 067	10,52	-278 747	-3,32	6 367 722	8,79
32 INTERETS PASSIFS	995 000	1,21	1 062 000	1,33	-67 000	-6,31	845 401	1,17
33 AMORTISSEMENTS	4 493 870	5,48	4 348 389	5,45	145 481	3,35	4 440 954	6,13
35 PARTICIP. ET SUBV. A DES COLL. PUBLIQUES	32 266 800	39,32	34 246 600	42,90	-1 979 800	-5,78	33 071 162	45,63
36 AIDES ET SUBVENTIONS	2 075 400	2,53	3 305 969	4,14	-1 230 569	-37,22	3 072 188	4,24
38 ATTRIBUTIONS AUX FONDS DE RESERVE	4 606 430	5,61	4 261 800	5,34	344 630	8,09	2 185 430	3,02
39 IMPUTATIONS INTERNES	2 246 520	2,74	2 115 820	2,65	130 700	6,18	1 935 920	2,67
Revenus	-76 145 765	100,00	-73 529 024	100,00	-2 616 741	3,56	-74 665 238	100,00
40 IMPOTS	-37 095 000	48,72	-34 590 000	47,04	-2 505 000	7,24	-35 194 371	47,14
41 PATENTES, CONCESSIONS	-1 234 000	1,62	-1 234 000	1,68			-1 227 690	1,64
42 REVENUS DU PATRIMOINE	-1 629 900	2,14	-1 719 930	2,34	90 030	-5,23	-1 672 448	2,24
43 TAXES, EMOLUMENTS, PRODUITS DES VENTES	-9 770 565	12,83	-8 660 840	11,78	-1 109 725	12,81	-9 934 439	13,31
44 PARTS A DES RECETTES CANTONALES	-2 735 000	3,59	-2 560 000	3,48	-175 000	6,84	-2 571 102	3,44
45 PART. ET REMB. DE COLLECTIV. PUBLIQUES	-16 442 580	21,59	-19 669 200	26,75	3 226 620	-16,40	-18 107 537	24,25
46 AUTRES PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS	-3 786 200	4,97	-2 178 400	2,96	-1 607 800	73,81	-2 211 932	2,96
48 PRELEVEMENTS SUR LES FONDS DE RESERVE	-1 206 000	1,58	-800 834	1,09	-405 166	50,59	-1 809 800	2,42
49 IMPUTATIONS INTERNES	-2 246 520	2,95	-2 115 820	2,88	-130 700	6,18	-1 935 920	2,59

Les augmentations des charges viennent principalement de l'augmentation du personnel (+ 5 millions) liée en grande partie à la reprise de la Fondation Les Acacias. Elles sont compensées par des diminutions dans les participations et subventions de 1.9 millions (liées principalement à la NPIV avec une diminution de revenus encore plus importantes, de 3.2 millions) et des diminutions de subventions de 1.2 million, notamment pour la Fondation Les Acacias.

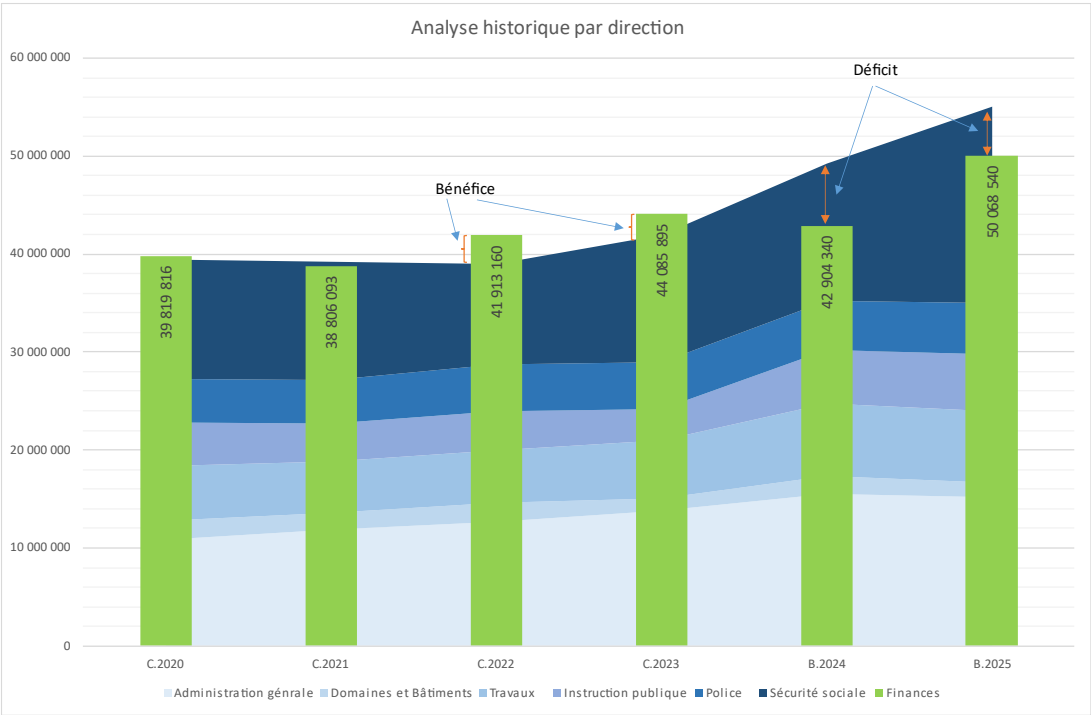
Les augmentations des revenus viennent des impôts (+ 2.5 millions), des taxes (+1.1 million) avec notamment l'augmentation de la taxe d'épuration et de l'augmentation des participations (+1.6 million) avec notamment la prise en compte des participations des parents suite la reprise de la Fondation Les Acacias. Elles sont compensées par la baisse de revenus dans les participations et remboursements de collectivités publiques (-3.2 millions) liée à la NPIV.

2.4. Analyse du budget par direction

La COFIN a analysé l'évolution des dépenses, recettes et des budgets par direction. Nous pouvons constater l'évolution régulière des dépenses de l'Administration générale qui proportionnellement passent de 27 à 28% des dépenses totales. Les dépenses de « Cohésion sociale – Enfance – Jeunesse » sont en forte progression et passent de 31 à 36% du total des dépenses. Ceci est principalement dû à l'évolution de la péréquation et également au transfert des bâtiments à l'ASIGOS qui étaient comptabilisés dans la section Domaines. Toutes les autres sections sont stables ou en diminution.

Le tableau ci-dessous montre la proportion des dépenses par direction et leur évolution depuis 2020 jusqu'au budget 2025.

	C.2020	C.2021	C.2022	C.2023	B.2024	B.2025
Administration générale	27%	30%	33%	33%	32%	28%
Domaines	5%	4%	5%	3%	4%	3%
Travaux	14%	14%	14%	14%	15%	13%
Instruction publique	11%	10%	10%	8%	11%	11%
Police	11%	11%	12%	11%	10%	10%
Cohésion sociale enfance et Jeunesse	31%	31%	26%	31%	28%	36%



La commission a effectué une analyse détaillée des différents dicastères et les questions posées figurent en annexe 2.

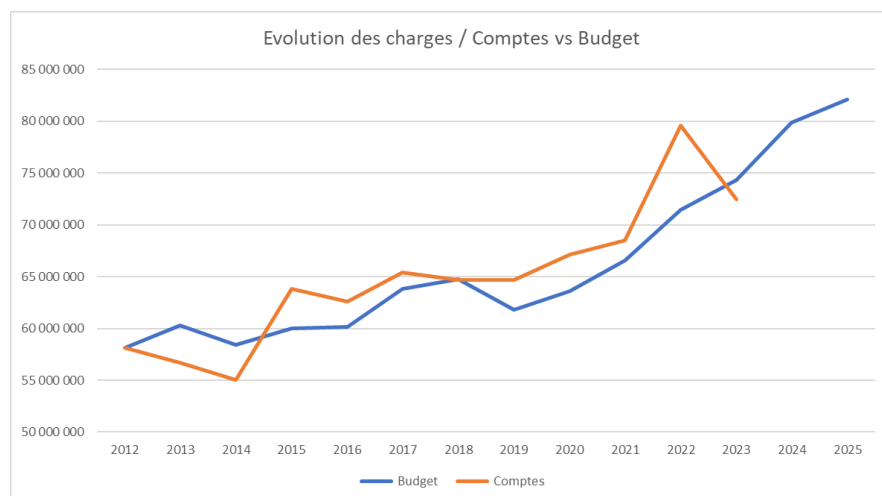
	Dicastère	Budget 2025	Budget 2024	Ecarts 2025-2024	%	Comptes 2023
6	Résultat net	5 925 080,00	6 304 156,00	-379 076,00	-6,01	-2 194 950,00
1	Administration générale	16 155 905,00	15 526 178,00	629 727,00	4,06	13 847 872,78
2	Finances	-50 068 540,00	-42 904 340,00	-7 164 200,00	16,70	-44 085 895,18
3	Domaines	1 434 920,00	1 824 378,00	-389 458,00	-21,35	1 202 306,95
4	Travaux	7 246 680,00	7 352 560,00	-105 880,00	-1,44	5 915 545,79
5	Instruction publique	5 864 850,00	5 507 511,00	357 339,00	6,49	3 216 864,01
6	Police	5 235 230,00	5 015 930,00	219 300,00	4,37	4 724 275,31
7	Cohésion sociales - Enfance - Jeunesse	20 056 035,00	13 981 939,00	6 074 096,00	43,44	12 984 080,34

L’analyse des écarts entre 2024 et 2025 est déjà effectuée dans l’analyse du budget par nature.

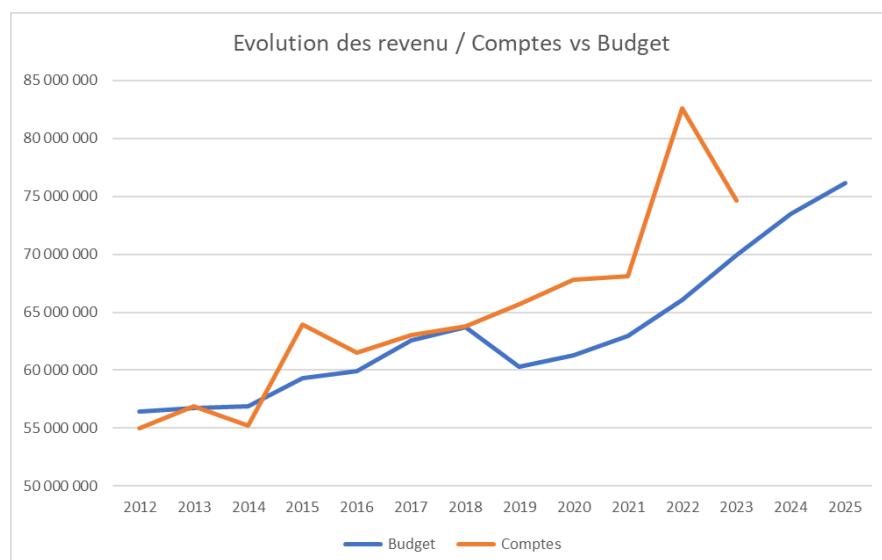
2.5. Analyse des estimations des revenus et des charges

La commission a analysé les charges et les revenus estimés par la Municipalité dans son budget 2025.

Le total des charges augmente de 2.80% par rapport à 2024 pour atteindre CHF 82'070'845.-. Il s'agit du montant historiquement le plus élevé.



Le total des revenus augmente de 3.56% par rapport à 2024 pour atteindre CHF 76'145'765.-.



Les importantes variations de charges et revenus sont expliquées dans la partie « Analyse du budget par nature » ci-dessus.

Pour rappel, les « sauts » de l'exercice 2022 s'expliquent par la comptabilisation des taxes pour les équipements communautaires (TEC), à la suite de l'entrée en vigueur du plan général d'affectation (PGA).

Ces charges et revenus sont majoritairement (en termes de montants) composés d'éléments qui ne peuvent pas être maîtrisés par la Municipalité :

Pour l'ensemble des impôts encaissés par la ville, une augmentation de revenus de 2.5 millions est estimée pour un total attendu de 37.123 millions.

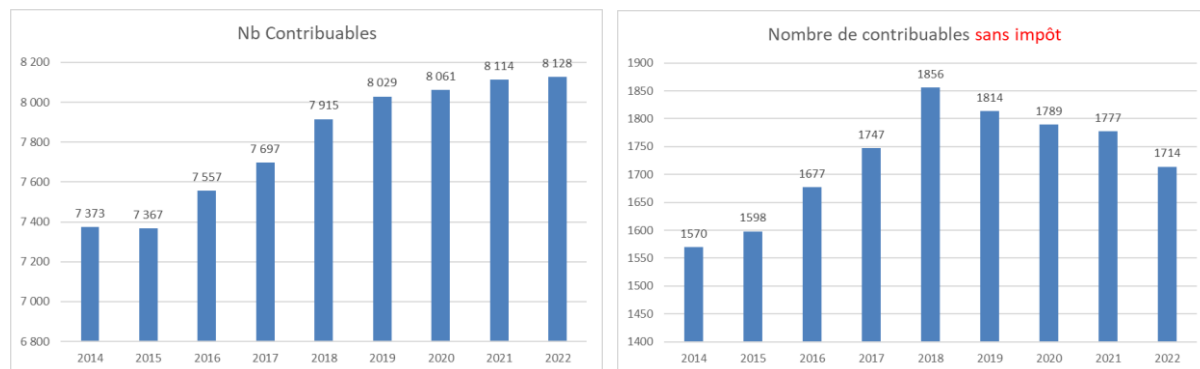
Au niveau de la péréquation et avec l'entrée en vigueur en 2025 de la Nouvelle Péréquation intercantonale vaudoise (NPV), une augmentation de charges de 1.57 million est estimée pour un total attendu de 2.071 millions. Ce montant intègre également la facture sociale.

2.6. Evolution des contribuables

L'évolution des contribuables ne peut être analysée que jusqu'en 2022. Les chiffres pour 2023 ne sont pas encore représentatifs, les dépouillements des taxations n'étant pas encore suffisamment avancé. Nous pouvons néanmoins faire les constats suivants :

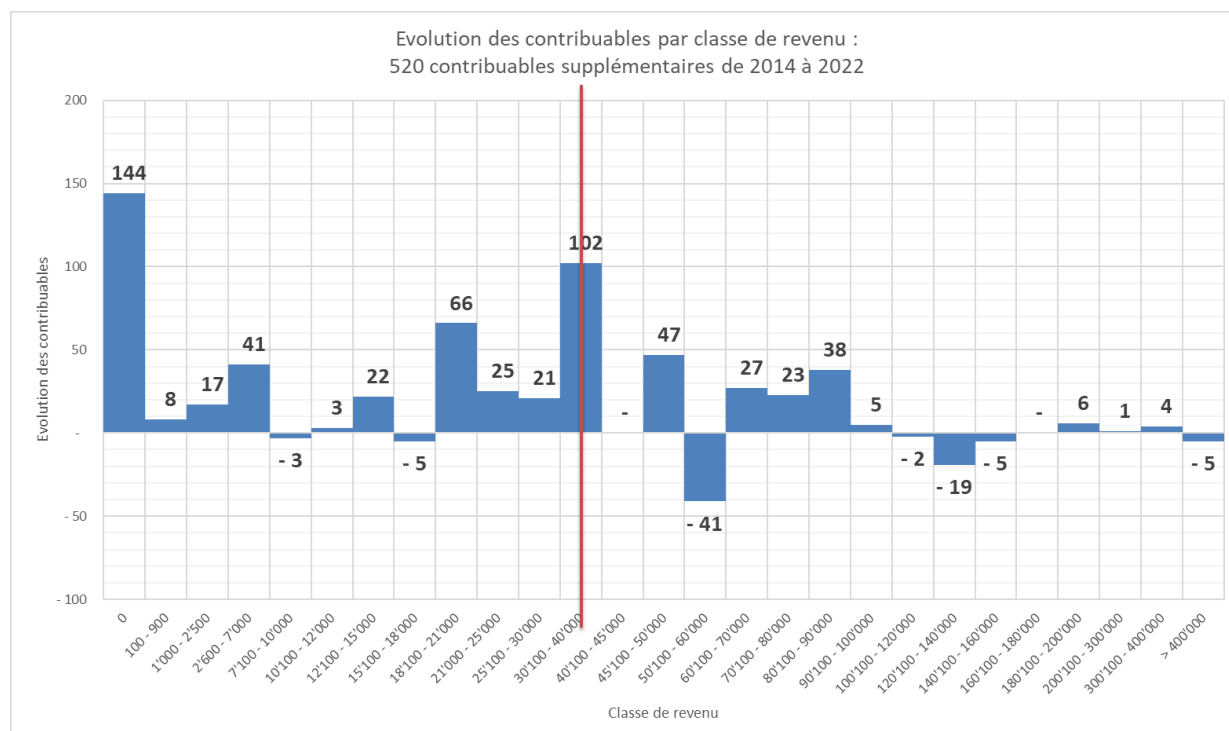
L'évolution positive des contribuables a quelque peu ralenti depuis 2020 après avoir fortement progressé depuis 2016.

La proportion des contribuables qui ne paient pas d'impôt sur le revenu continue de baisser.



Une analyse de l'évolution des contribuables de 2014 à 2022 montre les évolutions suivantes :

- La commune a gagné 520 contribuables
- Le revenu imposable moyen se situe entre CHF 30'100.- et CHF 40'000.- tant en 2014 qu'en 2022
- La commune a gagné 339 contribuables sur les tranches de revenus inférieures à CHF 30'000.-
- La commune a gagné 79 contribuables sur les tranches de revenus supérieurs à CHF 40'000.-

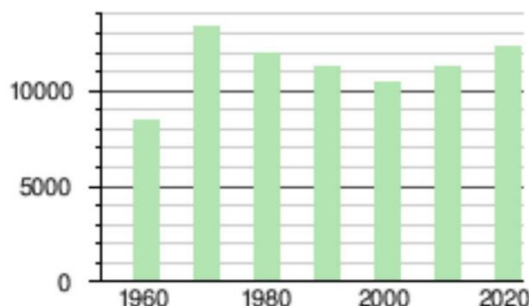


La COFIN a reçu un tableau résumant les différents projets de construction qui impacteront l'évolution de la population de 2023 à 2030 (état au 30 juin 2023).

Cette projection nous amène à un effectif de la population d'environ 18'000 habitants à l'horizon 2030. L'augmentation liée à la modification du PGA (+1'966 habitants) peut-être pondéré car celle-ci est

hypothétique que si tous les propriétaires réalisent le droit à bâtir supplémentaire. Nous pouvons raisonnablement penser que nous serons environ 17'000 habitants en 2030.

Pour mémoire, l'évolution de la population de la commune a connu d'importantes fluctuations ces 60 dernières années. En 1970, par exemple, la commune comptait plus de 13'000 habitants, soit plus qu'aujourd'hui !



Source [Wikipedia](https://fr.wikipedia.org/wiki/Prilly), basé sur les statistiques de l'OFS

Ville de Prilly – croissance attendue des habitants

		Nouveaux habitants	
Permis de construire délivrés		Nombre	Année
Aux Flumeaux	+21 habitants d'ici à début 2023	21	2023
Broye II	+398 habitants (159 logements) d'ici à fin 2023 et début 2024	398	2024
Malley Gare Prilly	+260 habitants sur Prilly (116 logements)	260	2025
Viaduc	+240 habitants projet Malley Phare (96 logements) +552 habitants projet Tilia Tower (221 logements)	792	2025 2026
Sous-total		1'471	
Plan d'affectations à l'étude			
Galicien	+507 habitants d'ici à 2026 (Spd logement 25'369 m2)	507	2027
Corminjoz Sud	Parcelle de la Commune et parcelle de propriétaires privés +340 habitants, option 1 pour la Commune +320 habitants, logement pour la parcelle des propriétaires privés	662	2027
Grand Pré Ouest	+306 habitants d'ici à 2027 (réalisation en 2 phases)	306	2027
Martinet	+250 habitants dans l'étape 2 (extension verticale)	250	2027
Malley-Gazomètre Prilly	+ 510 habitants à Prilly d'ici 2029	510	2029
Sous-total		2'235	
Plan Général d'Affectation (PGA)			
PGA	+1966 habitants d'ici à 2030 ; il s'agit du maximum admis par le PGA ; tous les propriétaires ne vont pas forcément réaliser ce potentiel.	1966	2020 - 2030
Total général		5672	

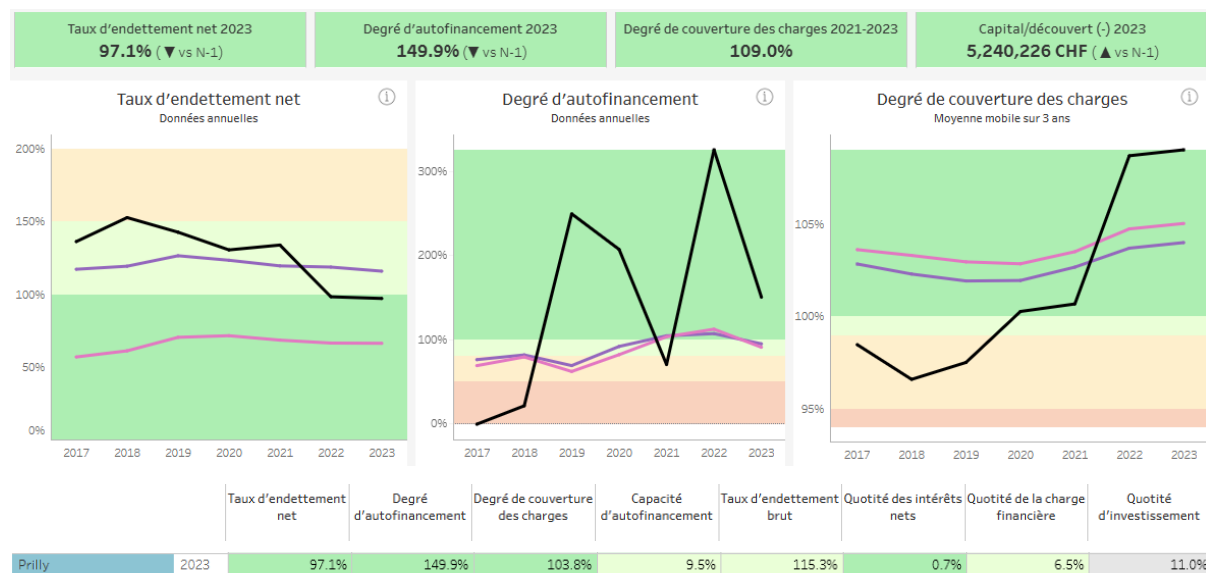
Source : Ville de Prilly, Service Urbanisme et constructions

3. Analyse des finances

Le canton met à disposition des communes des tableaux de bords très bien fournis qui permettent à chacun d'apprécier la situation de la commune en comparaison cantonale. Il s'agit des tableaux de bord communaux établis par la direction des finances communales – DGAIC :

<https://public.tableau.com/app/profile/emma.sheedy/viz/Tableaudebordcommunal/Accueil>

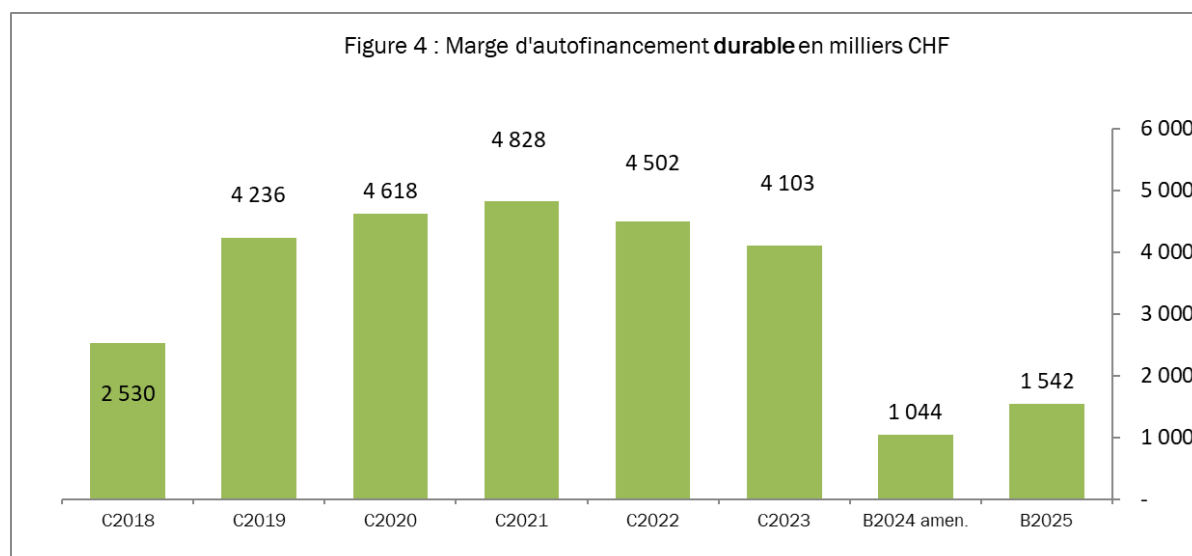
Situation de la commune de Prilly en comparaison cantonale : en rose dans les graphiques ci-dessous la moyenne des communes sans Lausanne et en violet, avec Lausanne.



3.1.Marge d'autofinancement

La marge d'autofinancement budgétée est de CHF 1'541'520.-. Elle est légèrement supérieure à celle du budget 2024 (CHF 1'044'000.-).

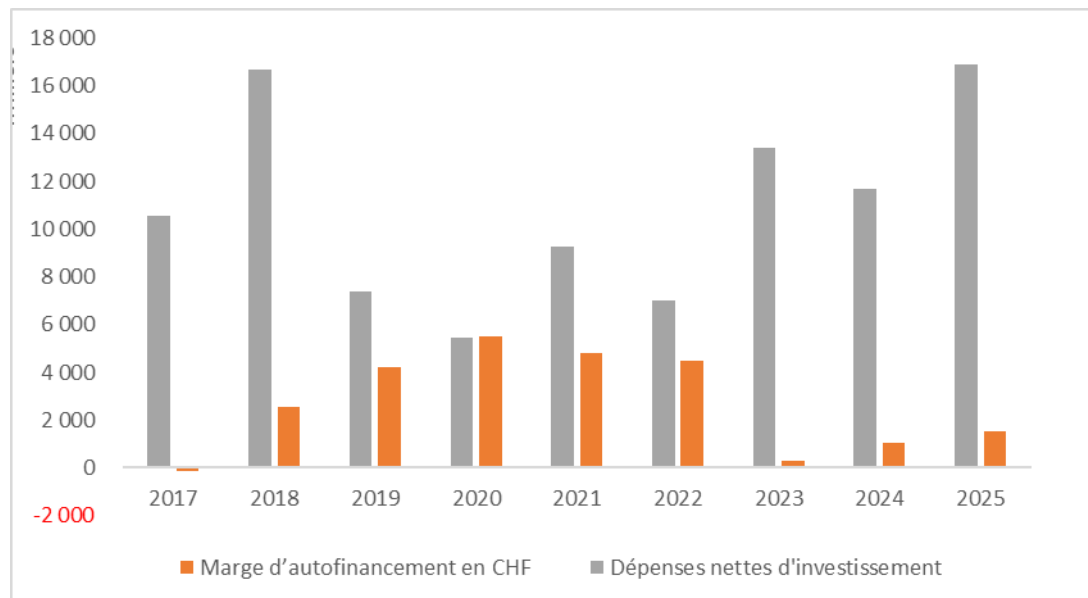
Du fait de l'écart entre budget et comptes, nous pouvons relever que la marge d'autofinancement réelle des années 2018 à 2023 est bien supérieure à la marge d'autofinancement budgétée pour 2024 et 2025.



3.2. Investissements et planification financière

Les investissements prévus sont présentés pour un total de CHF 16,896 millions.

Le graphique ci-dessous présente la marge d'autofinancement en regard des dépenses d'investissement prévues. Cette évolution indique qu'il sera nécessaire de faire appel à l'emprunt pour réaliser les investissements.



Toutefois l'évolution de la dette a été estimée avec une réalisation d'environ 50% de ces dépenses d'investissements prévues pour 2025, ce qui permet de maintenir un endettement brut budgété de CHF 74 millions environ.

3.2.1. Analyse des investissements 2025

Les investissements principaux (de plus de CHF 500'000.-) prévus pour 2025 sont :

en italique les crédits d'investissements et préavis pas encore votés au moment de l'établissement du budget

• BHNS	2 900 000.00
• <i>Plan climat</i>	1 500 000.00
• <i>Parcs du Grand-Pré, Viaduc, Pré-Bournoud, Galicien</i>	1 450 000.00
• <i>Crédit cadre travaux de menue importance bâtiments communaux</i>	1 050 000.00
• <i>FAB Malley-Centre – Acquisition terrain</i>	1 050 000.00
• Avenue de Malley construction du tronçon no1	966 800.00
• <i>Remplacement véhicules voirie</i>	840 000.00
• <i>FAB Accès au quai 1</i>	500 000.00
• <i>Terminus bus 7 Malley</i>	500 000.00

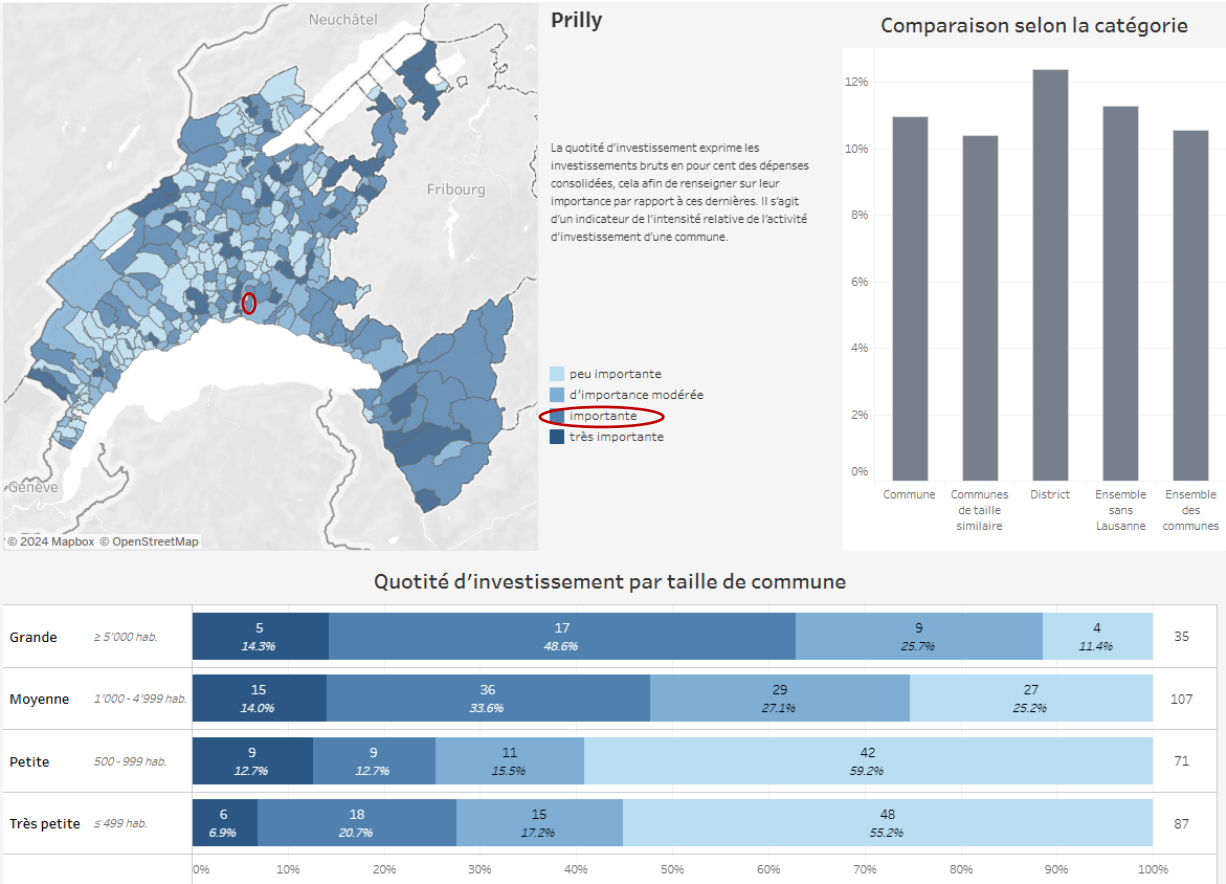
Au vu de l'important programme prévu pour 2025 (16.896 millions indiqués au budget), la COFIN pense qu'il faudra faire appel à la dette pour financer tous les investissements prévus s'ils se réalisent en 2025.

Sur l'ensemble des investissements prévus pour 2025, 5.130 millions sont issus de préavis déjà votés.

3.2.2. Analyse du plan des investissements

Le plan d'investissement présenté évalue une dépense de 16.895 millions d'investissement. La Municipalité nous a indiqué que le programme est très ambitieux et que la dépense effective raisonnable ne devrait pas dépasser la moitié de ce montant. La COFIN encourage la Municipalité à continuer à travailler afin de se rapprocher au plus près des investissements et des dépenses effectives qui seront réalisées dans l'exercice budgété.

Dans le graphique ci-dessous, nous pouvons constater que la commune a un quotient d’investissement dans la moyenne des communes vaudoises, et quelques points en dessous des communes du district.



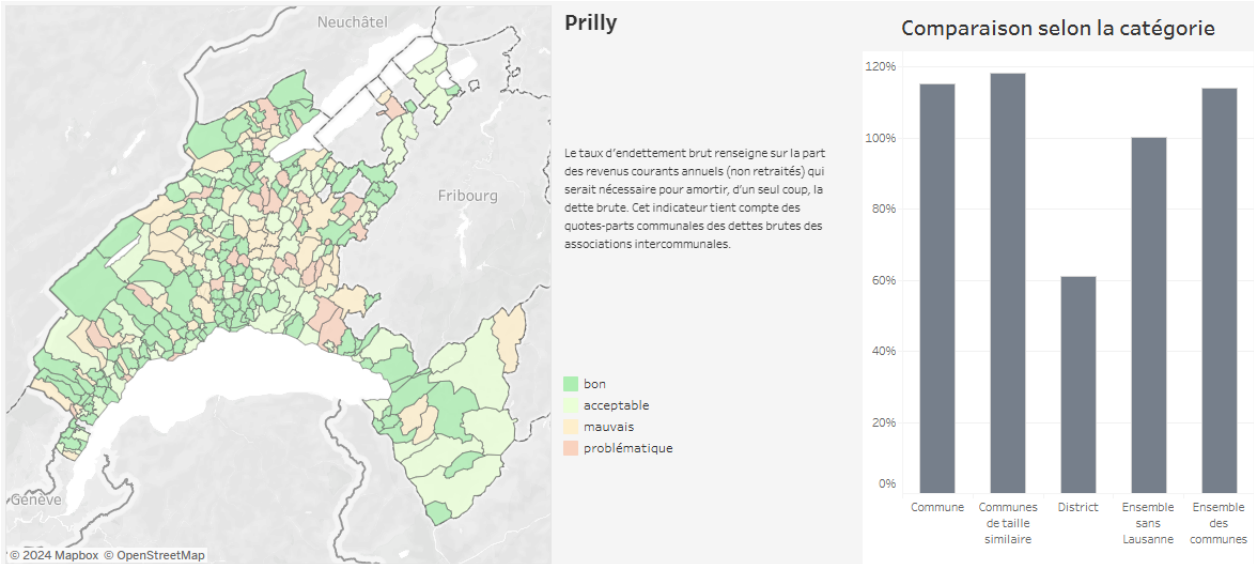
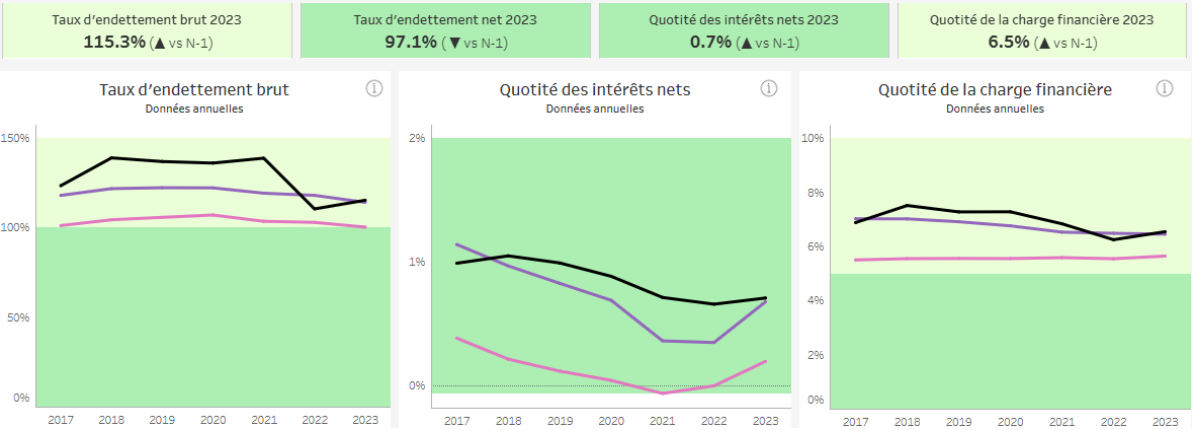
3.3.Emprunt

Pour couvrir les futurs investissements, la commune a prévu de renouveler des emprunts arrivant à échéance et à hauteur de 5 millions en 2025. La dette est fixée à 69 millions au 31.12.2024.

Le renouvellement concerne l’emprunt qui avait le taux le plus élevé du portefeuille ; il s’agit donc d’une opportunité pour faire baisser le taux moyen des emprunts (taux moyen actuel de l’emprunt 1.16%).

3.4.Endettement

Notre commune présente depuis 2 ans un taux endettement identique à la moyenne des communes vaudoises y compris Lausanne et légèrement supérieur aux communes vaudoises sans Lausanne. La situation s’est nettement améliorée grâce à l’afflux de liquidités que la taxe d’équipements communautaires nous a apporté. Sans cela, la commune resterait en dessus de la moyenne cantonale. Cela nous indique que le poids de la dette reste important, indépendamment du plafond d’endettement qui permet d’augmenter encore passablement notre appel à des fonds étrangers.



Taux d'endettement brut par taille de commune												
Grande	≥ 5'000 hab.	3 8.6%	16 45.7%	16 45.7%	35							
Moyenne	1'000 - 4'999 hab.	10 9.3%	21 19.6%	29 27.1%	47 43.9%							
Petite	500 - 999 hab.	12 16.9%	13 18.3%	11 15.5%	35 49.3%							
Très petite	≤ 499 hab.	8 9.2%	16 18.4%	26 29.9%	37 42.5%							
		0%	10%	20%	30%	40%	50%	60%	70%	80%	90%	100%

3.5.Cautionnements

Sous le Collège SA

Au 31.12.2023, notre commune a des engagements sous la forme de 3 cautionnements envers l'immeuble « Flumeaux Combette 26-28 », l'immeuble « Confrérie 36 », l'immeuble « Chasseur 24 » pour un total de CHF 3'564'650.-.

Tennis club de Prilly

L'engagement accordé au 31.12.2023 est de CHF 390'000.-.

Centre Sportif de Malley SA

Il existe un cautionnement solidaire et conjoint avec Lausanne et Renens pour le CSM. Le montant du cautionnement au 31.12.2023 est de CHF 8'366'666'67.

ASIGOS

Les trois communes membres de l'ASIGOS, Prilly, Jouxteins-Mézery et Romanel, sont responsables solidairement des dettes

Au 31.12.2023, le cautionnement de Prilly pour l'ASIGOS est de CHF 11'293'238.40.

PolOuest

Le plafond d'endettement fixé en début de cette législature est de CHF 3'000'000.--.

Les Municipalités ont créé une clé de répartition fondée sur les critères suivants : point d'impôt net, nombre d'habitants et nombre d'interventions. La combinaison des trois critères permet d'établir une moyenne dite « optimale ». Cette clé de répartition est actualisée chaque année.

L'engagement accordé par Prilly est de CHF 243'480.- au 31.12.2023.

Cadouest SA

Les communes se portent caution pour l'intégralité de l'emprunt. Le montant engagé au 31.12.2023 est de CHF 6'000'000.-.

Association du Centre paroissial Saint-Etienne de Prilly

Il existe un cautionnement solidaire de CHF 475'000.- au 31.12.2023.

4. Ententes intercommunales

4.1.Budget 2025 - Station d'épuration des eaux de Lausanne (STEP de Vidy)

Notre participation budgétée à la STEP se monte pour l'exercice 2025 à CHF 1'642'000.-, en augmentation de CHF 377'000.- par rapport au budget 2024 (+ 30%), et de CHF 372'543.- par rapport aux comptes 2023.

Cette évolution des charges se constate également dans le budget de la STEP qui passe de 23.8 millions aux comptes 2023 à 31.0 millions au budget 2025 (+ 30%).

Le budget 2025 de la STEP est intégré au fascicule du budget 2025 de notre ville et le montant arrondi figurant dans le budget au compte 4600.3526.0003 de CHF 1'642'000.- correspond à celui du tableau de répartition des charges hors taxes du budget de la STEP.

4.2. Budget 2025 - Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens

Notre participation, budgétée au SDIS Malley Prilly-Renens, se monte pour l'exercice 2025 à CHF 296'000.- (compte 6500.3521.001), en diminution de CHF 9'300.- par rapport au budget 2024 et en augmentation 20'572.20 par rapport aux comptes 2023.

Cette augmentation des charges se constate également dans le budget du SDIS qui passe de 1.14 million aux comptes 2023 à 1.20 million au budget 2025.

Le budget 2025 du SDIS est intégré dans les dernières pages du fascicule du budget 2025 de notre ville.

5. Délibérations

Un·e commissaire déplore un tel déficit budgétaire. Il·elle aurait souhaité que le budget réponde à l'article 2 du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) qui prône le principe d'équilibre budgétaire.

Un·e commissaire espère que ce budget aussi déficitaire n'aura pas de dépassement supplémentaire.

Plusieurs commissaires relèvent que le gel des EPT annoncé par la Municipalité n'a pas été respecté.

D'autres commissaires notent que les augmentations proposées en 2025 sont plus mesurées que lors des exercices précédents.

Plusieurs commissaires indiquent que l'amélioration du résultat budgété pour 2025 est discutable car une partie des charges relatives à l'entretien des immeubles est passée sur le préavis pour les travaux de menues importances. En le considérant, le budget 2025 serait plus déficitaire que celui de 2024.

Un·e commissaire se questionne sur les indications contradictoires données par la Municipalité : une indication étant qu'il y a une différence entre le budget et la réalité et l'autre indication étant que le budget est sincère.

La COFIN relève qu'une bonne partie du budget dépend d'éléments qui échappent à la maîtrise de la Municipalité car ils relèvent d'une autre autorité, notamment la péréquation, les impôts, la STEP, etc.

La COFIN se demande si les revenus fiscaux intégrés à ce budget, qui sont supérieurs de plus de 7 millions (+16%) par rapport au budget 2024, ne sont pas quelque peu surévalués. Si tel devait être le cas, c'est un risque non négligeable à considérer pour les prochains budgets.

La COFIN attire l'attention que la situation financière de la commune est fragile et qu'elle recommande un suivi serré dans ces prochaines années.

6. Voeux

6.1. Vœu n°1 - Suivi et dépassements budgétaires

La COFIN a reçu une liste datée du 31 juillet 2024 avec le détail des postes sur lesquels des dépassements sont attendus pour l'exercice 2024 (voir annexe 3). Nous laissons à chacun l'appréciation de cette liste et d'en juger l'imprévisibilité des dépenses qui conduiront vraisemblablement à un dépassement.

La COFIN a échangé sur le sujet à l'occasion de la 1^{ère} rencontre avec le Municipal des finances et le Boursier. Lors de la séance du 15 novembre, la Municipalité s'est ensuite déplacée incorporer pour discuter d'une problématique sur laquelle il semblait y avoir divergence de vue, à savoir l'interprétation et l'information liées au suivi et aux dépassements budgétaires. En effet, le niveau de tolérance et le fonctionnement lors d'un dépassement budgétaire ainsi que l'information qui doit être partagée ne sont pas clairs pour tout le monde.

6.1.1. Rappel du cadre légal

Source Loi sur les Communes

Chapitre VI Règles générales applicables aux autorités communales

Section I Budget, comptes et gestion ⁶

Art. 93a ⁶

¹ Le Conseil d'Etat fixe par voie d'arrêté les règles relatives au budget et aux comptes communaux, lesquelles peuvent être différentes selon l'importance des communes.

Source Règlement sur la comptabilité des communes – Chapitre II – Budget de fonctionnement

Art. 10 Dépassement de crédit

¹ La municipalité veille à ce que les crédits accordés ne soient pas dépassés.

² Lorsqu'un crédit est épuisé, il ne peut être engagé de dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du conseil général ou communal, sous réserve des dispositions de l'article 11.

Art. 11 ¹

¹ La municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixés par le conseil au début de la législature.

² Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du conseil général ou communal.

Source Règlement du Conseil Communal de Prilly

Titre III - Budget, gestion et comptes

Chapitre premier - Budget et crédits d'investissement

Budget de fonctionnement (art. 4 LC - 5 ss RCom)

Article 92 - Le conseil autorise les dépenses courantes de la commune par l'adoption du budget de fonctionnement que la municipalité lui soumet.

Seul le conseil peut autoriser la municipalité à engager des dépenses supplémentaires.

Dépenses imprévisibles et exceptionnelles (art. 11 RCom)

Article 93 - La municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le conseil au début de la législature.

Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du conseil.

6.1.2. Postulats

Dans les discussions, les éléments suivants semblent clairs pour tout le monde :

- Un dépassement s'évalue sur une ligne de compte
- Un dépassement extraordinaire compensé par un revenu extraordinaire fera également l'objet d'une communication
- Un budget donné n'a pas vocation d'être dépassé
- Le cadre légal admet un dépassement pour des dépenses « imprévisibles et exceptionnelles ». Cette notion peut être interprétable, mais tout le monde s'accorde qu'il est de la compétence de la Municipalité de trancher.
- Les dépassements doivent être communiqués dès lors qu'ils sont connus (par communication municipale au prochain conseil)
- Les dépassements de plus de CHF 50'000.- doivent être considérés spécialement

6.1.3. Contrôle des dépenses

La Municipalité a montré la ferme volonté de suivre au plus près les comptes. Pour ce faire, elle a déjà mis sur pied un point de situation semestriel (voir annexe 3) et elle étudie avec le boursier le meilleur moyen d'améliorer ce suivi afin d'identifier le plus tôt possible les éventuels dépassements. Les chefs de services sont très concernés par cette problématique et suivent déjà les factures et les bons de commandes de

manière rigoureuse. L'incompréhension subsistait sur ce qui doit être annoncé et quand. La COFIN salue cette approche et souhaite que (contrairement à ce qu'elle a constaté à quelques reprises) plus aucune dépense non urgente, qui ne serait pas indispensable ni imprévisible ne puisse être considérée comme un dépassement.

6.1.4. Conclusion

- Aucun dépassement budgétaire n'est admis
- En cas d'imprévu urgent, la Municipalité peut prendre la décision de dépenses supplémentaires jusqu'à CHF 50'000.- par ligne de compte
- La Municipalité devra motiver tout dépassement de plus de CHF 3'000.- et 10% par le biais du tableau de contrôle budgétaire ou d'un outil de suivi qui lui permettra de piloter ces éventuels dépassements et d'en informer le Conseil Communal dans sa prochaine séance.
- En cas d'imprévu supérieur à CHF 50'000.- la Municipalité doit en plus présenter le dépassement de manière détaillée dans un chapitre spécifique dans le rapport sur les comptes et ce chapitre fera l'objet d'un vote au conseil en étant intégré dans les conclusions du préavis
- Tous les dépassements sont documentés dans les commentaires formulés à la remise des comptes

6.2.Vœu n°2 – Suivi des EPT

Dans le cadre de la présentation du budget, la COFIN demande à la Municipalité de mettre à disposition du Conseil Communal un tableau de suivi des EPT plus explicite. Il conviendrait d'y voir figurer les EPT validés lors du budget précédent, les évolutions réalisées en cours d'année par suite de rotation du personnel ou par voie de préavis, ainsi que les demandes d'EPT pour le budget à venir.

Dans le suivi des EPT, la COFIN demande également de faire figurer spécifiquement les postes de stagiaires et les contrats d'auxiliaire de 6 mois et plus.

6.3.Vœu n°3 – Suivi des heures supplémentaires

La COFIN demande à la Municipalité d'instaurer un suivi trimestriel des heures supplémentaires, afin de contrôler la diminution demandée par la COFIN et la COGEST.

6.4.Vœu n°4 – Optimisation des envois postaux à la population

Le budget présente une augmentation des publications du Prill'hérault. Avec l'arrivée prochaine du chargé de communication, la COFIN invite la Municipalité à optimiser les envois de tout-ménages et du Prill'hérault, afin de limiter les dépenses liées aux frais de distribution.

6.5.Vœu n°5 – Traitement des préavis refusés

Dans le plan des investissements, le préavis référencé sous 2022.3100.01 concernant la modernisation des jardins familiaux est ouvert malgré le refus du Conseil Communal. La COFIN demande que les crédits de pré-étude des préavis qui sont refusés soient directement passés en charge.

7. Amendements

La COFIN constate que le budget 2024 prévoit un excédent de charges de plus de 5.9 millions avec une marge d'autofinancement de 1.5 millions ; ceci avant amendements.

À la suite des questions qu'elle a posées, la COFIN a été informée d'amendements proposés par la Municipalité. Ces amendements de correction sont acceptés par la COFIN pour une **diminution du budget de CHF 255'726.-**. La COFIN n'a pas accepté d'autre amendement.

Amendement n°1 : 1010.3001.000 Traitements (P.20)

Amendement de CHF 562'990.- à CHF 534'000.-, soit une **diminution de charges de CHF 28'990.-** : il y a eu une erreur dans le calcul des salaires de Municipalité.

La COFIN accepte cet amendement à l'unanimité.

Amendement n°2 : xxx.3040.000 Cotisations CIP (41 comptes concernés)

Le calcul des cotisations LPP est erroné. En effet, le personnel surnuméraire a été comptabilisé aux mêmes taux que le personnel fixe. La COFIN n'a pas connaissance de la ventilation dans les comptes à amender. Le service RH a mentionné un amendement global pour une **diminution de charges 197'696.-**.

La COFIN accepte cet amendement à l'unanimité.

Amendement n°3 : xxx.3050.000 Assurance accident (45 comptes concernés)

Il y a eu une erreur de calcul dans le budget de l'assurance accident. La COFIN n'a pas connaissance de la ventilation des comptes à amender. Le service RH a mentionné un amendement global pour une **diminution de charges de 25'300.-**.

La COFIN accepte cet amendement à l'unanimité.

Amendement n°4 : 1510.3011.000 Traitements (p 25)

Demande de création de poste de stagiaire universitaire : celui-ci a été par erreur compté à double. Il est demandé CHF 23'000.- et non CHF 46'000.- pour ce poste. Ainsi le montant des traitements est de CHF 187'000.- et non CHF 210'000.-. Le montant à amender est une **diminution de charges de CHF 23'000.-**.

La COFIN accepte cet amendement à l'unanimité.

Amendement n°5 : 1900.3151.001 Entretien équipement informatique (p 30)

Après analyse des impacts du passage à Microsoft 365, le service informatique renonce à cet achat de licences. Le montant à amender est une **diminution de charges de CHF 129'540.-**.

La COFIN accepte cet amendement à l'unanimité.

Amendement n°6 : 3100.4232.000 Location jardin familiaux et terrains

La Municipalité a reçu une réclamation du superficiaire du DDP de la parcelle 664 (Grand Vigne). Il s'avère que la redevance est due à la délivrance du permis d'habiter ou dès l'entrée du premier locataire. Le compte passe d'un revenu de CHF 214'500.- à CHF 66'500.-. Le montant à amender est une **diminution de revenus de CHF 148'000.-**.

La COFIN accepte cet amendement à l'unanimité.

Amendement n°7 : 4200.3818.010 Attribution au fonds équipement communautaire (p 39) et 4200.4309.000 Autres taxes de remplacement (p 40)

Ces montants ont déjà été comptabilisés lors de l'exercice budgétaire 2022. Les deux comptes, qui sont des comptes miroir, doivent être amendés pour passer de 2'996'000.- à 0. Cet amendement n'a **pas d'impact sur le résultat**.

La COFIN accepte cet amendement à l'unanimité.

Amendement n°8 : 5800.3652.001 Paroisse Prilly-Jouxens, contribution

Il y a eu un oubli dans le montant du salaire de la sacristine. Le compte passe de CHF 14'400.- à CHF 15'200.-. Le montant à amender est **une augmentation de charges de CHF 800.-**.

La COFIN accepte cet amendement à l'unanimité.

Pour le surplus, la COFIN a voté l'amendement suivant :

Amendement n°9 : 7190.3011.000 Traitements (p 62)

Dans le cadre de son budget 2025, la Municipalité propose la création d'un poste de délégué.e aux sports à 50%. Plusieurs commissaires estiment que, dans le contexte déficitaire actuel, il n'est pas opportun de proposer ce service à la population. Le montant à amender serait une **diminution de charges de CHF 55'000.-**.

La COFIN refuse cet amendement par 3 voix pour, 4 voix contre.

8. Vote final

C'est avec 4 voix pour, 2 contre et 1 abstention que la Commission des Finances recommande au Conseil Communal d'approuver le préavis N° 20-2023 tel qu'amendé concernant le budget 2025 de la Commune de Prilly.

Un.e commissaire annonce un rapport de minorité.

9. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal N° 21-2024, le budget 2025 de la STEP de Vidy et le budget 2025 du SDIS Malley, Prilly-Renens,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly de CHF 1'642'000.-- figurant sous 3526.003-4600 aux coûts d'exploitation de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise-STEP de Vidy et d'approuver le budget 2025 de ladite STEP;
2. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly de CHF 296'800.-- sous 3521.001-6500 à l'organisme intercommunal de Défense contre l'incendie et de Secours SDIS Malley, Prilly-Renens et d'approuver le budget 2025 dudit organisme;
3. d'approuver le budget ordinaire de la Commune de Prilly pour l'année 2024 présentant un excédent de charges de CHF 5'669'354.--.

Au nom de la commission des Finances :



Philippe Schroff, Président



Nolwen Favé, rapportrice

ANNEXE 1 : Questions transmises par la Commission des Finances à la Commission de gestion**Question 1 – Grille salariale**

La COFIN se demande comment est utilisée la grille salariale lors des recrutements. Dans les budgets, le montant indiqué correspond toujours au maximum de la classe. Est-il possible de voir l'écart entre le traitement budgété et le traitement réel.

De plus, la COFIN demande où nous en sommes sur l'évolution des grilles salariales.

Question 2 – Représentation de Prilly dans des organes externes

La COFIN estime que la COGEST pourrait s'intéresser aux organes externes auxquels Prilly participe et s'assurer que nous sommes officiellement représentés par le biais d'une inscription au registre du commerce.

Par exemple, nous ne trouvons pas notre représentation sur Epura SA.

Question 3 : Engagement de personnel occasionnel

L'organisation d'activités comme "on s'bouge même le dimanche" engendre-t-elle l'engagement de personnel occasionnel ?

Question 4 : Suppléance dans l'administration

La COGEST pourrait s'intéresser au fonctionnement des suppléances dans les postes de l'administration et voir quels sont les risques en cas d'absence prolongée.

Question 5 : Heures supplémentaires

La COFIN a émis un vœu (n° 3) sur le suivi des heures supplémentaires. La COGEST pourrait voir comment ce suivi est mis en place au sein de l'administration.

ANNEXE 2 – QUESTIONS A LA MUNICIPALITE

COFIN – Budget 2025

Questions à Alain Gilliéron

Questions générales

Référence	xxxx.3040.000 - Cotisations CIP
Question 1.1	Comment expliquez-vous la forte augmentation des cotisations CIP ? Nous constatons une augmentation de 24% par rapport au budget 2024
Réponse municipalité	Le calcul des cotisations LPP est erroné. En effet, le personnel surnuméraire a été comptabilisé aux mêmes taux que le personnel fixe.
Commentaire COFIN	Un amendement sera proposé par la COFIN : la municipalité va nous transmettre les comptes à amender et les montants concernés.

Référence	xxxx.3050.000 - Assurance accident
Question 1.2	Comment expliquez-vous la forte augmentation de l'assurance accident ? Nous constatons une augmentation de 35% par rapport au budget 2024
Réponse municipalité	Le budget 2024 n'était pas correct, car il n'avait pas pris en compte les modifications des primes et des divers taux dus aux différentes polices.
Commentaire COFIN	La COFIN prend note de la réponse.

Référence	Tableau 7.3 - Evolution de l'effectif équivalent plein temps
Question 1.3	Il n'est pas évident de voir le lien direct entre le tableau 7.3 et l'augmentation du compte 3011.000 des sections concernées. Pouvez-vous nous fournir la répartition des EPT supplémentaires sur tous les postes Traitement (compte 3011.000) concernés ? Nous attendons également une argumentation pour toutes les augmentations d'EPT. Pour nous faciliter la lecture du tableau 7.3, pouvez-vous ajouter dans ce tableau la situation des EPT après validation du budget 2024, ainsi que les EPT acceptés en 2024 par voie de préavis ?
Réponse municipalité	Pour faire suite à votre demande, le tableau ci-annexé a été complété notamment avec l'ajout de commentaires.
Commentaire COFIN	Pour la bonne lecture de tableau, nous aurions aimé y voir apparaître : – Situation budget validé 2024 (après amendements CC) – Variations effectuées en 2024, par voie de préavis (inscrire la référence) ou pour toute autre raison (avec explication : on nous, par ex., a évoqué le remplacement d'un poste à 90% par un poste à 100% = +0.1 EPT) – Nouvelles demandes motivées pour le budget 2025 – Situation budget présenté 2025 Il serait également intéressant de voir clairement les stagiaires dans ce tableau des EPT

Référence	xxx.3011.000 – Traitements + commentaire 7.1
Question 1.4	La grille salariale a-t-elle été revue ? Cette grille salariale présente-t-elle une fourchette de salaire par classe salariale ? Si oui comment expliquez-vous la décision de remonter un maximum de ces salaires à 100% ?
Réponse municipalité	- La grille salariale n'a pas encore été revue - En ce qui concerne les augmentations statutaires, celles de notre grille actuelle ont été appliquées, ainsi que pour les personnes dont le salaire était inférieur au salaire de référence.
Commentaire COFIN	La COFIN remercie pour la réponse et attend de la municipalité qu'elle traite le sujet.

Référence	xxx.3011.000 - Traitements
Question 1.5	Quelle est la situation par rapport aux heures supplémentaires ? Y-a-t-il une tendance à la diminution et quelles sont les prévisions pour fin 2024 ?
Réponse municipalité	Un point de situation sur les heures & vacances a été fait auprès de tous les CDS au mois de juillet, afin de prévoir la reprise de celles-ci. Un nouveau point de situation a été fixé à la fin du mois de novembre afin d'évaluer la situation.
Commentaire COFIN	La COFIN prend acte de la réponse et recommande d'instaurer, au minimum, un suivi trimestriel des heures supplémentaires.

Référence	xxx.3012.000 - Personnel occasionnel
Question 1.6	Quelle est la situation par rapport à l'engagement du personnel temporaire ? Y-a-t-il une tendance à la diminution et quelles sont les prévisions pour fin 2024 ?
Réponse municipalité	Le personnel surnuméraire est difficilement prévisible car cela peut avoir diverses causes, telles que les absences imprévues, les normes qui changent en cours d'année, etc
Commentaire COFIN	La COFIN n'est pas satisfaite de la réponse et attend les états financiers 2024 pour avoir un suivi de la situation.

Questions spécifiques

Référence	1010.3001.000 – Traitements (p20)
Question 1.7	Nous constatons une augmentation de 6.56% entre 2024 et 2025. Quel est l'impact des décisions du préavis 3-2022 sur cette augmentation ?
Réponse municipalité	Erreur de calcul des salaires de la Municipalité. Au lieu de CHF 562'990.-, le calcul doit être le suivant : - Salaires selon préavis 3-2022 : CHF 503'400.- - Indexation de l'échelle de salaires (1,1%) : CHF 5'600.- Selon PM 03.2022 : CHF 5'000.- par personne, soit un total de CHF 25'000.- Total : CHF 534'000.-
Commentaire COFIN	Un amendement de 28'990.- sera proposé par la COFIN. La COFIN a demandé l'impact sur les cotisations AVS-AF-AC (3030.000) et sur les cotisations CRP (3040.001).

Référence	1010.3061.000 - Indemnités et remboursement de frais (p 20)
Question 1.8	Le commentaire ne devrait-il pas mentionner le préavis 3-2022 au lieu du 2-2022 ?
Réponse municipalité	Erreur de saisie.
Commentaire COFIN	La COFIN prend acte de la réponse.

Référence	1100.3102.000 - Annonces, journaux, documentation (p 21)
Question 1.9	Pouvez-vous motiver l'augmentation du nombre de publication du Prill'hérault ? Cela va-t-il pouvoir éviter de faire certains tout-ménages ?
Réponse municipalité	En effet, en intensifiant le Prill'hérault (2 publications de + dans un premier temps), certains tout-ménages pourraient être supprimés et les informations colleraient mieux à l'actualité. Il y a également une demande de la part de la population dans ce sens.
Commentaire COFIN	La COFIN émet un vœu que l'augmentation de nombre de publications du Prill'hérault diminue le nombre de tout-ménage.

Référence	1100.3170.002 - 1er août (p 21)
Question 1.10	Pourquoi le 1er août est passé à la section Culture et Intégration (section 1510) et pas les autres manifestations ? Comment est gérée la répartition des budgets liés aux manifestations au sein des différents services ?
Réponse municipalité	La Municipalité a pris la décision que le 1 ^{er} août serait désormais piloté par le service Culture & Intégration avec l'aide des autres services, contrairement à Fêtons Prilly qui reste à charge du Greffe. A ce jour, chaque service gère son budget en fonction de chaque manifestation qu'il a à s'occuper.
Commentaire COFIN	La COFIN remercie pour la réponse.

Référence	1300.3091.000 - Frais de formation (p 24)		
Question 1.11	Pouvez-vous nous expliquer la répartition des frais de formation entre les services car on constate que 71k subsistent aux RH ?		
Réponse municipalité	La répartition a été faite dans tous les services, en fonction du nombre effectif de personnes.		
	L'autre moitié a été réservée au service RH pour des formations longues, qui sont établies avec une convention de formation, comme par exemple les brevets.		
	3091.000.1300	Ressources humaines	71'000.-
	3091.000.1100	Administration générale	3'900.-
	3091.000.1120	Energie et environnement	1'600.-
	3091.000.1510	Culture et intégration	2'700.-
	3091.000.1900	Informatique	2'000.-
	3091.000.2000	Finances	1'500.-
	3091.000.3000	Domaines et bâtiments	16'000.-
	3091.000.4100	Travaux et Voirie	11'000.-
3091.000.4200	Urbanisme et constructions	2'800.-	

	3091.000.7140	Enfance	22'000.-
	3091.000.7190	Jeunesse, sports et cohésion sociale	5'500.-
Commentaire COFIN	La COFIN remercie pour la réponse.		

Référence	1300.3185.000 - Honoraires et frais d'expertises (p 24)
Question 1.12	Sur quelles bases avez-vous fixé ce montant de 30k pour la révision de la politique salariale ?
Réponse municipalité	Basé sur une étude du marché actuel.
Commentaire COFIN	La COFIN prend acte de la réponse.

Référence	1500.3161.000 - Loyers (p 25)
Question 1.13	Pourquoi les loyers restent imputés à cette rubrique (17.5k) alors que les subventions aux sociétés ont été transférées à la section Culture et intégration (section 1510) ?
Réponse municipalité	Suite à la nouvelle politique en matière de location des salles, l'Asigos va facturer directement les sociétés concernées en lieu et place de la Ville.
Commentaire COFIN	La COFIN remercie pour la réponse.

Référence	1900.3011.000 - Traitements (p 31)
Question 1.14	Pouvez-vous nous transmettre la description du poste supplémentaire (cahier des charges) ainsi que l'argumentation du besoin de ce poste ?
Réponse municipalité	Le poste a été validé par le Conseil communal en décembre 2023 suite à la validation et la modification des conventions avec ARASP et la POL en 2024. Annexe DP
Commentaire COFIN	Pour un bon suivi des EPT, la COFIN demande que les postes acceptés par voie de préavis soient clairement mentionnés dans le tableau des EPT.

Référence	1900.3151.001 - Entretien équipement informatique (p 30)
Question 1.15	Nous vous remercions pour la liste avec le détail des éléments figurant dans ce compte. Toutefois, pouvons-nous avoir un détail chiffré de ces augmentations de coûts qui représentent env. 100k ?
Réponse municipalité	Voir Annexe « 3151001 Analyse.xlsx » afin de voir chaque ligne comparée au budget 2024. En résumé pour 2025 par rapport à 2024 : - 4 postes de dépenses de licences ont été supprimés ou baissent légèrement. (- 21'181 chf) - 8 postes de dépenses de licences augment soit à cause du prix de l'éditeur soit à cause du nombre d'utilisateur (+16'757 chf) - 5 Nouveaux poste de dépenses : - o 1 Nouvelle application pour Urbanisme : Uzuverse - o 1 Licence pour l'utilisation de la caisse de la réception - o 1 Licence pour la convention intercommunale d'intervention de cybersécurité

	Et la principale augmentation de ce compte provient de l'utilisation des licences Microsoft Office M365 et leur sécurisation au prix annuel de 129'540 CHF Un amendement à la baisse sera déposé par la Municipalité
Commentaire COFIN	Les deux dernières licences relatives à Microsoft 365 ne seront pas utilisées. La COFIN déposera un amendement pour réduire ce poste de 129'540.- CHF.

Référence	1900.3189.001 - Entretien logiciels, honoraires divers (p 31)
Question 1.16	Pouvons-nous avoir un détail chiffré de ces augmentations de coûts qui représentent un peu plus de 40k ?
Réponse municipalité	Vraisemblablement le compte 3189.008 au lieu de 3189.001. Voir Annexe « 3189008 Analyse.xlsx » afin de voir chaque ligne comparée au budget 2024. En résumé pour 2025 par rapport à 2024 : - 8 postes de dépenses ont diminué, essentiellement dû à la baisse des développements sur les applicatifs liés. (-145'125 chf) - 3 postes de dépenses ont augmenté (+ 64'020 chf): ○ L'outil d'archivage docuteam va demander d'autres développements pour la mise en production ○ Le projet portail citoyen de la ville va pouvoir inclure de nombreuses nouvelles fonctionnalités (eAdmin) ○ Changement de forfait de migration avec Ofisa incluant un package de ticketing et migration tous les deux ans au lieu de les payer au réels (économies et lissage des coûts) - 6 nouveaux postes de dépenses (+ 112'200) ○ Mise en place de esance legislatif (validé par le bureau du CC) ○ Affaire patrimoniale – extension garantie ○ Wifi scolaire, mise à disposition de la fibre optique pour edu- vd ○ Abacus – mise en place de la gestion des budgets RH ○ Mise en place de scanners de l'OPO ○ Mise en place de MCH2 pour asigos (refacturé CHF 35'100)
Commentaire COFIN	La COFIN remercie pour cette réponse très complète.

Référence	1900.4356.000 - Facturation de services (p 31)
Question 1.17	Pouvez-vous nous transmettre un détail de l'évolution de ces facturations de service ?
Réponse municipalité	Voir Annexe « 4356000 Analyse.xlsx » afin de voir chaque ligne comparée au budget 2024. En résumé pour 2025 par rapport à 2024 : Comme annoncé et prévu, les conventions avec nos différents clients internes ont évolué : La facturation de notre part a par conséquent augmenté pour 4 postes : - Pour Polouest : ○ 2023 – 100K chf, ○ 2024 -- 150K chf

	○ 2025 – 200K chf - Araspe : Estimation augmentation de 10K chf - Ajenol : Estimation augmentation 450 chf - Refacturation de MCH2 pour Asigos
Commentaire COFIN	La COFIN remercie pour la réponse.

Référence	4200.4309.000 - Autres taxes de remplacement (p 40)
Question 1.18	Comment sont calculés les 2.996 mios CHF de taxes et comment peut-on s'assurer qu'on va les encaisser ?
Réponse municipalité	Ce montant englobe les taxes prévues en 2025, en raison de la délivrance de permis de construire ou de fin de traitement de recours. Néanmoins, tout dépendra de l'avancement des procédures (levée ou retrait d'oppositions, décisions CDAP concernant les recours, synthèse Camac cantonale en vue de délivrance de permis, et enfin décision d'octroi ou de refus de permis de la Municipalité, etc.). L'annexe : Taxes_2025 détaille les montants.
Commentaire COFIN	La COFIN va présenter un amendement pour ce compte ainsi que pour le compte miroir 3818.010

Référence	4290 - Fabrique de Malley
Question 1.19	Pouvez-vous nous fournir le rapport d'activités 2023 de la Fabrique de Malley, ainsi que les activités prévues dans le budget 2025 ?
Réponse municipalité	Le rapport d'activité 2023 de la Fabrique de Malley est dans les annexes UC (Fabrique_Rapport d'activités 2023). Les activités, ainsi que leurs dépenses sont détaillées dans l'annexe : Fabrique_Activités 2025. Tous les montants qui seront dépensés sont prévus dans les préavis demandés.
Commentaire COFIN	La COFIN remercie pour la réponse et pour les documents transmis.

COFIN – Budget 2025

Questions à Luigi Sartorelli

Référence	Section 6200
Question 2.1	Lors du budget 2024, 4.2 ETP étaient accordés à l'office de la population. Dans le budget 2025, il est indiqué 4.3 EPT sans demande d'augmentation d'EPT. Comment expliquez-vous cet écart de 0.1 EPT ?
Réponse municipalité	Lors du départ à la retraite d'un collaborateur à 90%, nous avons eu la possibilité d'engager en juin un collaborateur à 100% . Ce dernier ayant de larges compétences informatiques, il assure la transition vers un OPO 2.0 tel que souhaité avec la Bourse. Cette transition devrait permettre de ne pas engager de nouveaux EPT ceci dans un proche avenir malgré le développement de notre Commune. L'augmentation du taux de 10 % d'ETP n'a pas eu d'incidence sur le budget car il a été engagé à une classe salariale inférieure de celle dont bénéficiait le collaborateur partant à la retraite.
Commentaire COFIN	La COFIN regrette que le tableau des EPT ne permette pas de mettre en exergue ces évolutions d'EPT et fera un vœu dans ce sens.

Référence	6200.3011.000 – Traitements (p 49)
Question 2.2	Un dépassement de 17.35k est annoncé sur ce compte en 2024 sur un budget initial à 437.2k. Pour 2025, le budget passe à 432k. Pouvez-vous nous expliquer le dépassement 2024 et le budget 2025 ?
Réponse municipalité	Pour 2024, nous avons également dû budgéter la prime de retraite d'un collaborateur, ainsi que la demande d'aide au PIC universitaire. En 2025, l'aide fera partie intégrante du budget du compte 3012000. De plus, en 2025, nous n'aurons pas de personnel dans ce compte qui arrive à la retraite.
Commentaire COFIN	La COFIN remercie pour la réponse.

Référence	6200.3012.000 - Personnel occasionnel (p 49)
Question 2.3	Est-ce que le soutien temporaire de 3 mois permettra de diminuer les heures supplémentaires d'autant ?
Réponse municipalité	Ce soutien, lors du pic le plus chargé de l'année lié à la rentrée universitaire, a permis de ne pas surcharger ce service et de donner la possibilité à une ancienne apprentie de se lancer dans la vie active. Cette solution, étant satisfaisante à tout point de vue, elle sera pérennisée désormais dans chaque année.
Commentaire COFIN	La COFIN remercie pour la réponse.

Référence	6200.3170.000 - Frais de réceptions et manifestations, repas (p 50)
Question 2.4	Doit-on comprendre que Prilly va organiser une séance en 2025 ? Cette séance est-elle organisée à tour de rôle par les différentes communes ?
Réponse municipalité	Oui, il s'agit de la réunion des contrôles de habitants de l'agglomération lausannoise. Celle-ci répond à un tournus. A titre indicatif, il est ici précisé que Prilly ne l'a plus organisée depuis 18 ans.
Commentaire COFIN	La COFIN remercie pour la réponse.

Référence	Sections 7132 / 7137 et 7138 - Fondation des Acacias (p 51 à 53)
Question 2.5	Le budget nous apprend la liquidation de la fondation des Acacias et son intégration dans les services de la commune. Nous souhaitons recevoir les derniers comptes et le bilan de la fondation. Quelle est la date de reprise effective et quel sera l'impact sur le budget ? Quels sont les différences en termes d'avantages entre être une fondation ou intégrer les services de la commune ? <i>Pour ces 3 sections, il faudrait ajouter le sigle LSA à la fin du nom de la rubrique.</i> → <i>FIN : c'est fait</i>
Réponse municipalité	La date de reprise effective a été fixée au 1^{er} mai 2025. L'intégration des CVE de la Fondation permettra une économie de CHF 42'000.-. La Fondation avait été créée à un moment où développer l'accueil de l'enfance était à ses débuts. Ceci a permis d'aller plus vite dans la mise sur pieds des CVE. La situation actuelle ne nécessite plus ce type de fonctionnement. Au niveau du fonctionnement, la comptabilité de la Fondation est déjà faite par le Service des Finances de la Ville ce qui génère, selon M. Etter, 250 heures de travail. M. Etter nous a confirmé que l'intégration des CVE au Service de l'enfance permettra une importante simplification pour la Bourse. A noter également que l'administratrice de la Fondation n'ayant pas de compétence pédagogique, elle ne peut apporter le soutien nécessaire dans cet aspect important de la prise en charge des enfants aux directrices. C'est donc la CDS enfance qui est, aujourd'hui déjà, la référente pédagogique pour les 3 CVE. Pour les aspects informatiques, il n'y a pas d'impact dans le fonctionnement puisque la Fondation et ses collaborateur.trice.s ont déjà une adresse courriel @prilly.ch et utilise déjà le réseau de la Ville pour les dossiers informatiques. La téléphonie est également déjà gérée par notre Service informatique. A souligner également que ce rapatriement des CVE permettra une meilleure coordination entre le préscolaire, le parascolaire et l'accueil familial de jour et un meilleur suivi des enfants lors du passage d'un type d'accueil à un autre.
Commentaire COFIN	La COFIN remercie pour la réponse.

Référence	7132.3525.005 - Participation autres communes (p 52)
Question 2.6	A quoi correspond cette « participation autres communes » qui est une charge pour Prilly ?
Réponse municipalité	La participation autres communes se retrouve tant dans les charges que dans les recettes. Dans les charges, il s'agit de la part de subvention des places d'accueil refacturée par les communes du réseau AJENOL qui accueillent dans leurs structures des enfants domiciliés sur le territoire de Prilly. Dans les recettes, il s'agit de la part de subvention que Prilly refacture aux communes du réseau AJENOL dont les enfants domiciliés sur leur territoire sont accueillis dans les structures de la Ville de Prilly.
Commentaire COFIN	La COFIN remercie pour la réponse.

Référence	7141.3040.000 - Cotisations CIP (p 54)
Question 2.7	Pouvez-vous expliquer l'augmentation de la cotisation CIP des AMF de 100k à 235k ?
Réponse municipalité	Il s'agit, d'une part, de l'augmentation due à la décision du réseau AJENOL d'accorder désormais un 13ème salaire aux accueillantes en milieu familial. D'autre part, il y a eu une erreur de saisie dans le calcul de la LPP. En effet, les charges moyennes pour la LPP sont de 6.5% donc une cotisation LPP de 132'900.- (2'044'250.00*6.5%) (réponse transmise par les RH)
Commentaire COFIN	Un amendement sera proposé par la COFIN : nous attendons une proposition de la municipalité sur les comptes à amender et les montants concernés. Cf question 1.1

Référence	715x et 7180.3185.000 - Honoraires et frais d'expertises (p 55 à 60)
Question 2.8	Nous constatons pour 7 sections, un montant de 2'500 CHF d'honoraires et frais d'expertises chacune, soit un total de 17'500 : comment expliquer cela ? Une explication serait bienvenue pour chaque nouveau budget.
Réponse municipalité	Il s'agit des remplacements facturés par Nanou Solutions. Jusqu'à maintenant, aucun budget n'était prévu pour ces remplacements avec chaque année des dépenses dans le compte « frais d'honoraires et d'expertise ». Nous avons souhaité proposer de mettre un montant au budget malgré que nous ne savons pas de combien de remplaçant.e.s nous aurons besoin sur l'année et donc quel montant sera nécessaire pour couvrir ces frais.
Commentaire COFIN	La COFIN prend acte de la réponse.

Référence	7152.3011.000 - Traitements (p 55)
Question 2.9	Le commentaire dit que les postes administratifs et de direction sont ventilés sur l'ensemble des structures gérées. Cependant cela n'est pas fait avec la reprise du poste de direction des Acacias : pourquoi cette différence ?
Réponse municipalité	Le poste de l'administratrice de la Fondation n'a pas encore été réparti car l'organisation du Service de l'enfance à la suite de la reprise de la Fondation doit encore être finalisée. Il pourra être ventilé correctement dans les comptes concernés en 2025.
Commentaire COFIN	La COFIN remercie pour la réponse.

Référence	7155.3011.000 - Traitements (p 57)
Question 2.10	Le compte augmente de 110k. Le commentaire ne nous permet pas de comprendre cette augmentation. Pouvez-vous nous l'expliquer ?
Réponse municipalité	Il y a eu une erreur dans la budgétisation pour 2024, il manque un 50% d'intendance pour l'UAPE Le Tilleul. (réponse transmise par les RH) De plus, un poste d'apprenti.e a été ajouté en 2025 mais celui-ci ne sera pas utilisé, il y a eu une confusion entre Enfance et RH.
Commentaire COFIN	La COFIN a demandé des compléments au service RH.

Référence	7180.3011.000 - Traitements
Question 2.11	Pouvez-vous nous détailler cette augmentation de traitement. De quel poste s'agit-il dans le tableau 7.3 ? Nous attendons également une argumentation pour toutes les augmentations d'EPT.
Réponse municipalité	Le poste d'adjoint.e à la Cheffe de service a été imputé dans le compte du réfectoire La Fringale et des devoirs surveillés alors qu'il aurait dû être mis dans le 7140 comme le poste d'administratrice en attendant la finalisation de l'organisation du Service. Il pourra être ventilé correctement dans les comptes concernés en 2025.
Commentaire COFIN	La COFIN a demandé des compléments au service RH.

COFIN – Budget 2025

Questions à Maurizio Mattia

Référence	1120.3011.000 - Traitements (p 23)
Question 3.1	Pouvez-vous nous donner plus d'explications sur l'augmentation de taux de la chargée de projet climat durabilité, ainsi que le 0.4 EPT d'assistante administrative supplémentaire ? Nous attendons une argumentation pour toutes les augmentations d'EPT.
Réponse municipalité	Le plan climat est ambitieux et comprend de nombreuses mesures à mettre en place d'ici à 2030. La chargée de projet climat durabilité est actuellement sous pression avec les nombreux projets en cours et certaines mesures doivent être décalées de la planification faute de ressources. Un 0.1 ETP supplémentaire permettra de mieux suivre temporellement la mise en œuvre de la stratégie climatique. Le 0.4 ETP existant pour le service EE est insuffisant depuis quelques années déjà. (Poste partagé avec le service DB avec débordement sur le temps imparti à ce service). Avec le renforcement des subventions pour le Fonds EE et l'accroissement des demandes, plus de 400 subventions doivent être traitées aujourd'hui contre une centaine en 2018. Le service EE s'est agrandi et lance de nombreux projets de communication/sensibilisation qui demandent un support administratif/communication nettement plus important. Une implication plus importante du service EE est demandée au niveau de la planification déchets dans le cadre des mises à l'enquête (ces dernières étant en augmentation également).
Commentaire COFIN	La COFIN remercie pour la réponse.

Référence	1120.3185.002 - Gestion de l'énergie (p 23)
Question 3.2	Pouvez-vous nous rappeler les prestations couvertes par ce compte ? Qu'est-ce qui est compris dans la gestion de l'énergie ? A-t-on constaté une baisse de la consommation à la suite du changement des vannes thermostatiques ?
Réponse municipalité	Ce compte regroupe le suivi des installations photovoltaïques et leur entretien. Ceci afin d'éviter qu'une panne, détectée tardivement, n'empêche la production d'électricité et ne fasse perdre des revenus. La 2^{ème} question pourra être traitée dans le rapport de gestion 2024. Il sera possible d'y répondre d'ici la fin de cette saison de chauffe avec un suivi énergétique de nouveau opérationnel.
Commentaire COFIN	La COFIN remercie pour la réponse.

Référence	1120.3185.002 (p 23) / 3510.3141.xxx (p 35-36)
Question 3.3	Quelles sont les règles de répartition entre la gestion de l'énergie et l'entretien des bâtiments dans les comptes 3141 de la section 3510 ?
Réponse municipalité	Le service Energie & Environnement prend pour l'instant en charge l'exploitation et la maintenance du parc PV. Cette situation devrait être revue avec l'arrivée de MCH2. Le reste de l'entretien concerne le compte 3510 (D&B).
Commentaire COFIN	La COFIN remercie pour la réponse.

Référence	1120.3170.000 - Frais de réceptions et manifestations, repas (p 23)
Question 3.4	Comme lors de l'exercice budgétaire 2024, pouvez-vous nous fournir le détail des manifestations prévues en 2025 ?
Réponse municipalité	Les manifestations prévues à ce jour sont : • La semaine du vélo • 1,2,3 Nature • Cours de permaculture et de lactofermentation • Sauvageons la ville • Atelier pour la fabrication de produits ménagers durables • Cours de cuisine végétarienne • Démarche participative intégrant la population dans la mise en œuvre du plan climat • Conférence sur le vivant (sensibilisation de la population aux enjeux environnementaux) • Journée de la durabilité
Commentaire COFIN	La COFIN remercie pour la réponse.

Référence	1120.3185.003 - Honoraires énergie et environnement (p 23)
Question 3.5	Pouvez-vous nous donner le détail de ce compte ?
Réponse municipalité	Consultants pour les fonds EE et DD : 7'000.- Participation au tableau de bord énergie du SDOL : 2'000.- Mise à jour du plan de mobilité du personnel : 15'000.- Projet Group IT Ouest lausannois pour la transition énergétique : 5'000.- Cofinancement guide achats responsable canton : 2'000.-
Commentaire COFIN	La COFIN remercie pour la réponse.

Référence	1710.4271.000 - Loyers des bat. du patr. admin. (p 28)
Question 3.6	Pouvez-vous nous donner le détail des éléments qui constituent ce compte ?
Réponse municipalité	Il s'agit du loyer de l'appartement du responsable de la piscine auquel nous avons ajouté quelques locations probables de la salle de conférence de la piscine de la FDL
Commentaire COFIN	La COFIN remercie pour la réponse.

Référence	3100.3185.000 - Honoraires et frais d'expertises (p 34)
Question 3.7	Pouvez-vous nous préciser le commentaire qui n'est pas assez explicite pour nous ?
Réponse municipalité	Le service DBG a fait un gros travail de répertoriage de toutes les parcelles privées communales, dont certaines sont sur un trottoir, sur un bout de route, etc. et ne font que quelques mètres carré (il y a même une parcelle de moins d'1 m2 !). Nous désirons mettre de l'ordre là-dedans et passer ces parcelles en DP, ce qui va engendrer des frais de notaire, notamment.
Commentaire COFIN	La COFIN prend acte de la réponse. Un.e commissaire se demande si cela est bien utile.

Référence	3100.4112.001 - Redevance SI Droits du sol (p 34)
Question 3.8	Ne vaudrait-il pas la peine d'amender le budget dans l'optique du DDP de la parcelle Passiaux 39 ?
Réponse municipalité	La démarche étant tout juste lancée, la Municipalité a considéré qu'il était trop tôt pour articuler un chiffre qui pourrait faire office d'ancrage.
Commentaire COFIN	La COFIN prend acte de la réponse.

Référence	3510.3012.000 - Personnel occasionnel (p 35)
Question 3.9	Pouvez-vous nous expliquer et détailler cette augmentation de personnel occasionnel ?
Réponse municipalité	Le compte est à analyser et comparer avec le compte 3011. Plusieurs départs sont prévus à fin 2024, début 2025. Ces postes seront remplacés temporairement par des personnes en CDD et dont on retrouve les traitements dans les comptes 2023. A noter qu'une réorganisation est à l'étude pour faire face à l'augmentation des prestations à fournir.
Commentaire COFIN	La COFIN prend acte de la réponse.

Référence	3510.3111.000 - Achats mobilier, machines et matériel (p 35)
Question 3.10	Pouvez-vous nous fournir le détail de ce compte ainsi que les dépenses réalisées à ce jour en 2024 ?
Réponse municipalité	Pare-vue guichet OPO : 9'000.- Signalétique Gde Salle : 1'500.- Vidéoprojecteur Gde Salle : 2'500.- Chaises hautes régie Gde-Salle : 1'100.- Chariots de service et entretien Gde Salle : 2'900.- Cafés Gde Salle : 1'500.- Matériel et outillage Gde Salle : 3'800.- Petites fournitures Admin. : 1'000.- Poubelles suppl. Admin : 1'000.- Vaisselle Refuge : 1'000.- Auto-laveuse Complexe sport. : 5'600.- Outils Admin : 1'000.- Café Admin : 1'500.- Consommables Admin : 500.- Achat clés Admin : 1'500.- Mobilier, machines diverses : 10'000.- Divers et imprévus : 5'000.-

	Total 2024 à ce jour : 42'661.15
Commentaire COFIN	La COFIN remercie pour la réponse.

Référence	3510.3185.000 - Honoraires et frais d'expertise (p 36)
Question 3.11	Pouvez-vous nous fournir le détail de ce compte ainsi que les dépenses réalisées à ce jour en 2024 ?
Réponse municipalité	Analyse structure porteuse Gde Salle : 1'500.- Audits protection incendie : 7'000.- Service dépannage urgence Gde-Salle : 1'000.- Mandataire mise en séparatif édicule Cimetière : 16'000.- Gestion technique MCR (Mesure Contrôle Régulation) CVS : 6'900.- Refonte paramétrage et synoptique supervision : 24'800.- Divers et imprévus : 5'000.- Total 2024 à ce jour : 8'744.35
Commentaire COFIN	La COFIN remercie pour la réponse.

Référence	3510.4271.xxx - Locations (p 36)
Question 3.12	Location des salles : est-ce qu'on peut avoir le barème, la liste des locaux et les principes de subventions ?
Réponse municipalité	Les tarifs seront publiés prochainement : Les locaux à la location principaux sont : Gde Salle : 800.- la journée Sous-sol Gde Salle : 400.- la journée Avec cuisine : 200.- en sus la journée Salle des sociétés (Gde Salle) 10.- / heure Castelmont : 100.- la demi-journée Salle de conférence piscine : 250.- la demi-journée Plan-Sépey : 500.- la journée (+ 20.- / personne dès la 26^{ème} personne) Refuge : 250.- la journée ASIGOS : 20.- /heure pour salle de gym 10.- /heure pour salle de classe Aulas : 100.- /jour Les sociétés locales paient ½ prix Les tarifs figurent sur le site de l'ASIGOS Le principe général est de ne plus accorder de gratuité des salles. Toutes les salles sont facturées à leur tarif. En contrepartie, des subventions seront accordées aux différentes sociétés locales et autres utilisateurs des salles. Ceci permettra une meilleure transparence dans l'utilisation des salles et évitera de longues négociations avec les services communaux.
Commentaire COFIN	La COFIN remercie pour la réponse.

Référence	3520.3185.000 - Honoraires et frais d'expertise (p 37)
Question 3.13	Pouvez-vous nous donner plus d'explications sur les études qui vont être réalisées ?
Réponse municipalité	Afin de faire vivre la place du Collège Centre, nous voulons démarrer une étude pour « transformer » l'abribus en un endroit de rencontre, tourné vers la place, plutôt que vers la route. Cette étude va également dans le sens de la requalification du centre de Prilly (Pré-Bournoud et alentours)
Commentaire COFIN	La COFIN remercie pour la réponse.

Référence	4500.4342.000 - Taxes de ramassage et d'élimination (p 45)
Question 3.14	Pouvez-vous nous faire un point de situation sur l'encaissement des taxes 2024 ? Pouvez-vous nous expliquer comment est calculée la taxe pour 2025 ?
Réponse municipalité	Les taxes sont envoyées en fin d'année pour éviter de devoir rembourser une partie en cas de déménagement. Les taxes 2024 n'ont donc pas encore été envoyées. L'audit de la Cour des Comptes a montré que le montant de la taxe était adéquat, il n'est donc pas prévu de le modifier.
Commentaire COFIN	La COFIN remercie pour la réponse.

COFIN – Budget 2025

Questions à Rebecca Joly

Référence	4100.3185.000 - Honoraires et frais d'expertises (p 38)
Question 4.1	Pouvez-vous nous fournir le détail de ce compte ainsi que les dépenses réalisées à ce jour en 2024 ?
Réponse municipalité	Il s'agit d'un montant estimatif pour l'inscriptions de servitudes, des frais juridiques ainsi que pour le contrôle des dossiers d'enquête publique. Toutefois, ce dernier point devrait être transféré au compte 3185 de la section 4600. C'est le cas dans les comptes actuels. Aujourd'hui, une dépense de CHF 2'237.65 est imputée à ce compte.
Commentaire COFIN	La COFIN prend acte de la réponse

Référence	4300.3114.003 - Matériel courant (p 41)
Question 4.2	Pouvez-vous nous donner le détail de ce compte ? Pourquoi ces "engins" n'ont pas été intégrés dans le préavis 08.2024 concernant l'achat de véhicules ?
Réponse municipalité	Il s'agit de petites fournitures diverses pour CHF 4'000, d'outillages pour CHF 4'000, de location de machines diverses pour CHF 5'000, d'une piloneuse pour CHF 2'500, d'un marteau pneumatique pour CHF 5'000 et d'une génératrice 3200 W pour CHF 4'000. Il s'agit de petits accessoires et machines qui n'ont pas la durée de vie des véhicules acheté par la voie du préavis n°08-2024.
Commentaire COFIN	La COFIN remercie pour la réponse

Référence	4300.3142.004 - Entretien mobilier urbain (p 41)
Question 4.3	Pouvez-vous nous fournir le détail des dépenses prévues dans ce compte ainsi que les dépenses réalisées à ce jour en 2024 ?
Réponse municipalité	Il s'agit de dépenses d'entretien courant pour CHF 10'000, de bancs publics pour CHF 3'000 et de la pose d'un garde-corps au sentier de Sous-Mont pour CHF 35'000. En 2024, à ce jour, CHF 32'061.58 ont été dépensé, notamment avec l'aménagement de la parcelle Micropaysage.
Commentaire COFIN	La COFIN remercie pour la réponse

Référence	4310.3143.003 - Entretien améliorations (p 42)
Question 4.4	Pouvez-vous nous fournir le détail des dépenses prévues dans ce compte en 2025 ainsi que les dépenses réalisées à ce jour en 2024 ?
Réponse municipalité	Ce budget est destiné au réparations courantes et changement de luminaire défectueux, il est fixé à CHF 30'000 sur la base des expériences des dernières années. De nouveaux remplacements ne sont pas prévus en attendant le plan lumière. En 2024, il n'y a pas encore eu de dépenses imputées sur ce compte.
Commentaire COFIN	La COFIN remercie pour la réponse

Référence	4400.3145.006 - Entretien des parcs et des zones de loisirs (p 43)
Question 4.5	Pour le budget 2022, il était fait mention d'un audit annuel pour les places de jeux. Cet audit est-il toujours intégré dans ce compte ? Si oui, quel est son montant, par qui est-il réalisé et est-il remis au concours ? Pour le surplus, peut-on avoir le détail de ce compte pour 2025 ?
Réponse municipalité	Oui, le contrôle annuel des places de jeux est toujours inscrit dans ce compte pour CHF 7'000. Il est réalisé par une entreprise spécialisée et ce mandat est remis au concours tous les trois ans. Le détail de ce compte pour le surplus : Sable pour fosse à chien : CHF 1'500 Entretien chemins : CHF 20'000 Entretien places de jeux : CHF 9'000 Location de nacelle : CHF 2'500 Contrôle pour le skatepark : CHF 3'400 Entretien zone fleur-de-lys (chardon) : CHF 8'000 Entretien parcelles Corminjoz : CHF 4'000 Entretien Skatepark (hors contrat) : CHF 5'000 Contrat entretien EPDM Passiaux : CHF 4'000 Contrat Eco-pastorale : CHF 7'000 Remplacement de la tour de jeu de Jolimont : CHF 10'000.
Commentaire COFIN	La COFIN remercie pour la réponse

Référence	4600.3011.000 - Traitements (p 45)
Question 4.6	Dans le budget 2024, il était fait mention de l'embauche d'un ingénieur en géomatique et le budget était fixé selon le maximum de la classe. Quelle est l'incidence de cet engagement sur le budget demandé pour 2025 qui augmente de 3.5% par rapport à 2024 ?
Réponse municipalité	Le poste d'ingénieur en géomatique a été abandonné. Pour le reste, il s'agit de répartition des différents postes du services des Travaux, le budget global n'augmente pas, au contraire il baisse en raison de cet abandon, mais la ventilation a pu changer.
Commentaire COFIN	La COFIN remercie pour la réponse

Référence	4600.3185.000 - Honoraires et frais d'expertises (p 45)
Question 4.7	Pouvez-vous nous fournir le détail de ce compte ainsi que les dépenses réalisées à ce jour en 2024 ? Qui sont les experts qui ont été mandatés en 2024 (cf commentaire du budget 2024) et sont-ils maintenus sur 2025 ? Par ailleurs, quelle est l'origine de la mise à jour des données en 2025 ?
Réponse municipalité	Ce compte contient les honoraires pour le contrôle des dossiers d'enquête ainsi que divers honoraires pour des frais juridiques en lien avec l'évacuation des eaux. Ces frais sont également à prévoir en 2025. Il s'agit également du montant pour la mise à jour des données d'information du territoire sur l'évacuation des eaux, qui est nécessaire en 2025. En effet, suite au départ de l'ingénieur en géomatique, la mise à jour de la base de données n'a pas été régulière et il y a un effet de rattrapage. Le maintien de la base de données à jour sera moins onéreuses dès 2026. Pour 2024, nous avons fait appel à un ingénieur hydraulicien, un avocat et un géomètre. Les dépenses totales à ce jour sont de CHF 8'295.05.
Commentaire COFIN	La COFIN remercie pour la réponse

Référence	4600.3526.003 - Participation à la STEP (p 45)
Question 4.8	Sur la page 73 sur le budget de la STEP, on voit une hausse de consommation de l'eau pour Prilly sur le décompte 2023 vs le décompte 2022 (1027k m3 vs 866k m3), qui a une incidence sur la répartition des charges de la STEP. Pouvez-vous nous transmettre l'analyse que vous avez fait de cette augmentation ? Avez-vous une idée de l'impact que cela aura sur les comptes 2024 ?
Réponse municipalité	Il y a eu en effet une augmentation de la consommation en eau. Aucune indication particulière sur des fuites n'est constatée : on peut donc en déduire que l'été particulièrement chaud de 2023 a probablement eu un effet sur la consommation d'eau, ainsi que l'augmentation de la population et des chantiers. Toutefois, la taxe est également facturée selon le compteur d'eau, ainsi si plus d'eau est consommée, plus de taxe est perçue, ce qui n'a au final pas un grand effet sur les comptes.
Commentaire COFIN	La COFIN prend acte de la réponse

Référence	4600.4342.001 - Taxes d'épuration (p 46)
Question 4.9	Le montant indiqué ici au budget (3.28 mios) est-il calculé avec le règlement actuellement en vigueur ?
Réponse municipalité	Oui. La Municipalité a utilisé la dernière marge qui était à sa disposition.
Commentaire COFIN	La COFIN prend acte de la réponse

Référence	5000.xxxx.xxx / 5010.xxxx.xxx / 5020.xxxx.xxx
Question 4.10	Pourquoi une nouvelle ventilation est effectuée sur ces 3 sections dans le budget 2025 alors que l'intention en 2024 était de regrouper ces sections ?
Réponse municipalité	Les postes de salaires avec charge sociales étant refacturés à l'Asigos, il a été jugé finalement plus utile de garder ces distinctions.
Commentaire COFIN	La COFIN prend acte de la réponse

Référence	5020.3102.001 - Achat livres (p 46)
Question 4.11	Nous constatons qu'il n'y a que les traitements et les charges sociales qui passent dans les comptes de la commune. De ce fait, pouvez-vous nous expliquer pourquoi il subsiste une ligne 3102.001 achat livres ?
Réponse municipalité	Les bibliothèques scolaires du cycle primaire restent à charge des communes car il ne s'agit pas de réelles bibliothèques scolaires. La création d'une bibliothèque scolaire à l'avenir devrait changer la donne.
Commentaire COFIN	La COFIN remercie pour la réponse

Référence	Section 5120
Question 4.12	<i>Cette section est libellée avec le sigle MMA. Ne devrait-elle pas être chez RJO ?</i>
Réponse municipalité	Cela dépend si on prend en compte les personnes concernées par la section (soit du personnel DBG) ou le domaine d'activité (école). Cela ne change toutefois rien aux comptes.
Commentaire COFIN	La COFIN remercie pour la réponse

COFIN – Budget 2025

Questions à Ihsan Kurt

Questions générales

Référence	Rapport financier UCV
Question 5.1	Afin de permettre à la COFIN de donner son préavis sur le budget 2025, nous vous demandons de nous transmettre l'audit financier UCV.
Réponse municipalité	Municipalité vous répondra à ce propos
Commentaire COFIN	La COFIN a reçu une présentation powerpoint le 19 novembre. La COFIN est surprise par la teneur de ce document car elle s'attendait à recevoir le rapport de l'UCV et pas uniquement 9 slides et 2 pages de description des paramètres.

Questions spécifiques

Référence	1510.3011.000 - Traitements (p 25)
Question 5.2	Pouvez-vous nous justifier cette augmentation de traitement de 164k à 210k ? Quelle est la justification de la création de ce poste de stagiaire ? Pourquoi le stagiaire est dans la rubrique Traitement et pas en personnel occasionnel ou avec les apprentis dans les RH ?
Réponse municipalité	La majorité des filières d'études universitaires ne mènent pas à l'exercice d'une profession spécifique. En relation régulière avec les milieux scientifiques, le Service culture et intégration est sollicité pour engager des stagiaires universitaires dans l'objectif de permettre une immersion dans le milieu administratif à travers la participation aux projets développés à Prilly. Les stages améliorent nettement les chances sur le marché de l'emploi. Demande la création de poste de stagiaire universitaire : celui-ci a été par erreur compté à double. Il est demandé CH 23'000.- et non CHF 46'000.- pour ce poste. Ainsi le montant des traitements est de CHF 187'000.- et non CHF 210'000.-
Commentaire COFIN	À la suite de cette réponse, un amendement de 23'000.- sera présenté par la COFIN.

Référence	1510.3101.000 - Imprimés et fourniture de bureau (p 25)
Question 5.3	Dans l'administration générale, nous avons observé une augmentation du nombre de numéros du Prill'hérault. Le programme culturel semestriel ne pourrait-il pas être intégré au Prill'hérault ?
Réponse municipalité	L'édition du programme culturel devra effectivement être insérée dans le journal communal. Le coût de son impression et de son insertion n'est pas pris en charge par l'administration générale.
Commentaire COFIN	La COFIN prend acte de la réponse.

Référence	1510.3119.000 - Achat d'œuvres d'art (p 25)
Question 5.4	Il n'y a pas de commentaire sur ce compte. Pouvez-vous nous motiver la création de ce nouveau compte ? Quelle est la stratégie d'achat d'œuvres d'art ?
Réponse municipalité	Afin de soutenir la production artistique locale, il est proposé que la Ville puisse mettre en valeur son fonds actuel, le valoriser (ce qui implique parfois un travail de restauration) et l'amplifier. Les membres de la Commission culturelle, puis la Municipalité ont le rôle de recevoir et éventuellement accepter les éventuelles propositions d'achat.
Commentaire COFIN	La COFIN remercie pour la réponse et, suite aux explications reçues, elle recommande de renommer le compte en « Commission culturelle ».

Référence	1510.3170.000 - Frais de réceptions et manifestations, repas (p 25)
Question 5.5	Qu'avez-vous prévu concernant les projets autour des droits politiques en vue des élections de 2026 ? Quel budget est prévu pour le 1er août ? Au global, pouvez-vous nous donner le détail de ce compte ?
Réponse municipalité	Le projet citoyenneté sera porté principalement par la CISIP. Plusieurs rendez-vous seront proposés au cours de l'année 2025 permettant à chacune et chacun de découvrir les différentes manières de prendre part à la vie sociale et politique. Le budget prévu pour les festivités de la Fête nationale est le même que l'année passée, soit CHF 22'000.- Ce compte prévoit le paiement des différents moments conviviaux des projets du service : projets de la CISIP (citoyenneté, menus métissés), projets du service (soirée festive, séance d'information sur la naturalisation, Marché de Noël, etc)
Commentaire COFIN	La COFIN remercie pour la réponse.

Référence	1510.3181.000 - Frais de port (p 25)
Question 5.6	Quels sont les projets à développer qui nécessiteraient des frais de port ? Au global, pouvez-vous nous donner le détail de ce compte ?
Réponse municipalité	L'envoi de courrier est nécessaire depuis la création du service. Ce compte est inséré car il a été oublié pour 2024. Concrètement, il est prévu un envoi d'un tout ménage pour le projet citoyenneté et fête nationale. Envoi de courriers d'invitation aux projets culturelles et d'intégration auprès des réseaux de ces thématiques des communes voisines ou de la région.
Commentaire COFIN	La COFIN remercie pour la réponse.

Référence	1510.3653.003 - Subventions locations de salles à la ville (p 26)
Question 5.7	Pouvez-vous nous présenter la balance charges/revenus entre les subventions et les locations de salle ? Est-ce qu'on facture ce qu'on va subventionner ?
Réponse municipalité	Le service n'a pas été impliqué dans la réflexion de cette ligne budgétaire. Il est prévu que les charges calculées sur une moyenne des locations des années précédentes soient identiques aux revenus. Il est prévu que 2025 soit l'année test ce qui permettra d'ajuster éventuellement pour 2026.
Commentaire COFIN	La COFIN prend acte de la réponse.

Référence	1530.3011.000 - Traitements (p 26)
Question 5.8	Pourquoi le poste Personnel occasionnel ne diminue-t-il pas d'autant ? Pourquoi un stagiaire n'est pas dans le personnel occasionnel ?
Réponse municipalité	Le poste de personnel occasionnel c'est pour maintenir la bibliothèque ouverte les samedis ainsi que les événements organisés. Le service a réparti tous les postes de stagiaires dans les comptes 3011.000 et plus dans 3012.000.
Commentaire COFIN	Un amendement sera proposé par la COFIN.

Référence	1530.3012.000 – Personnel occasionnel (p 26)
Question 5.9	Dans le commentaire du budget 2024, il était mentionné la suppression du poste de stagiaire pour stabiliser l'organisation : cela a-t-il été effectué ?
Réponse municipalité	Effectivement l'équipe en place est stabilisée, le poste est de nouveau à l'ordre du jour. Il a été décidé de le transférer le poste dans le 3011000.
Commentaire COFIN	La COFIN remercie pour la réponse.

Référence	2000.3183.000 - Frais bancaires et PostFinance (p 31)
Question 5.10	Où sont ventilés les 9'500 francs de différence entre 2024 et 2025 ?
Réponse municipalité	Selon annexe 5.10
Commentaire COFIN	La COFIN remercie pour la réponse.

Référence	2000.3511.004 - Participations à des charges cantonales... (p 31)
Question 5.11	Comment est alimenté ce fonds 9282.001 et pourquoi cette charge figure dans cette section ?
Réponse municipalité	Jusqu'en 2011, ce fonds était alimenté par les taxes de remplacement d'abris. Porté à la section 2000 car c'est le Service Finances qui se charge de liquider cette opération.
Commentaire COFIN	La COFIN remercie pour la réponse.

Référence	2100.4011.000 - Impôt sur bénéfice net personnes morales (p 32)
Question 5.12	Est-il possible de recevoir une statistique sur l'évolution des personnes morales soumises à l'impôt sur Prilly ?
Réponse municipalité	Selon annexe 5.12, précédemment remise à la Cofin le 29.5.2024 dans le cadre des Etats financiers 2023.
Commentaire COFIN	La COFIN remercie pour la réponse.

Référence	2100.4414.000 - Impôt frontalier (p 32)
Question 5.13	Est-ce que la baisse de l'activité de SICPA pourrait avoir un impact sur ce poste ?
Réponse municipalité	Ce point est potentiellement soumis au secret fiscal ; aucune information ne peut être communiquée.
Commentaire COFIN	La COFIN prend acte de la réponse.

Référence	7100.xxxx.xxx (p 51)
Question 5.14	Est-il possible d'avoir le budget 2025 et les comptes 2023 de l'ARASPE ?
Réponse municipalité	Annexe 5.14 pour le budget et 5.14 bis pour les comptes
Commentaire COFIN	La COFIN remercie pour les documents transmis.

Référence	7110.3011.000 – traitements (p 51)
Question 5.15	Un dépassement de 10.2k est annoncé sur ce compte en 2024 sur un budget initial à 136.8k. Pour 2025, le budget passe à 142k. Pouvez-vous nous expliquer le dépassement 2024 et le budget 2025 ?
Réponse municipalité	Augmentation statutaire, indexation de 1.12 % et prime d'ancienneté
Commentaire COFIN	La COFIN prend acte de la réponse.

Référence	7160.3011.000 - Traitements (p 59)
Question 5.16	La revalorisation en question est-elle conforme à l'échelle des salaires ? A-t-elle débouché sur une modification du cahier des charges (évolution du poste) avec des nouvelles activités et responsabilités ? Pouvons-nous avoir le cahier des charges ?
Réponse municipalité	Effectivement, depuis plusieurs années, la personne fait face à une augmentation des demandes complexes à laquelle ; elle est la seule à maîtriser les règles. Tout cela va au-delà de son cahier des charges actuel. La révision de son cahier des charges sera revue en conséquence. Cette personne a réussi le brevet fédéral de spécialiste en assurances sociales.
Commentaire COFIN	La COFIN remercie pour la réponse.

Référence	7184.3012.000 - Personnel occasionnel (p 60)
Question 5.17	Pouvez-vous nous donner plus d'explications sur ce commentaire ? Pourquoi cela ne passe pas dans la section des activités de Plan-Sepey ?
Réponse municipalité	Une erreur de saisie.
Commentaire COFIN	Après divers échanges, la COFIN a reçu l'explication qu'il y a une erreur dans le commentaire du compte. Il s'agit d'une augmentation du personnel occasionnel au réfectoire St-Etienne suite à l'augmentation de la fréquentation en août dernier qui a entraîné une hausse du nombre de repas servis, passant de 75 à environ 130 actuellement.

Référence	7190.3011.000 - Traitements (p 62)
Question 5.18	Pouvez-vous nous donner le cahier des charges du poste de délégué aux sports créé à 50% ? Merci de nous transmettre l'argumentaire justifiant ce poste.
Réponse municipalité	Annexe 5.18
Commentaire COFIN	La COFIN remercie pour la réponse.

Référence	Liste des amortissements (p 64 et 65)
Question 5.19	Pourquoi n'y-a-t-il plus la colonne "Etat" dans la liste des amortissements ?
Réponse municipalité	Cette liste n'est pas informatisée ; par simplification, cette colonne a été supprimée car jugée peu utile.
Commentaire COFIN	La COFIN prend acte de la réponse.

Référence	Plan des investissements (p 66 à 69)
Question 5.20	Pouvez-vous ajouter, pour chaque préavis, l'état actuel des dépenses, effectives à fin 2023 et prévues à fin 2024 ?
Réponse municipalité	Le plan des investissements est une liste non informatisée mise à jour une fois l'an par les Services concernés. Les demandes de la Cofin sont possibles et nécessitent un traitement par fonctions excel avec les risques d'erreur inhérents plus une nouvelle implication des Services. Autrement dit, c'est une charge de travail assez conséquente et la Municipalité ne voit pas trop son utilité pour un document qui n'est finalement pas soumis au vote du CC.
Commentaire COFIN	La COFIN prend acte de la réponse.

Référence	Plan des investissements (p 66) - Préavis 24-2015
Question 5.21	Pouvez-vous nous donner le détail des dépenses qui seront effectuées sur ce préavis en 2025 et 2026, ainsi qu'un détail des dépenses réalisées à ce jour ?
Réponse municipalité	Le projet d'avenue du Chablais a connu des aléas au fil des ans. Un premier projet avait été développé il y a quelques années, mais il a été abandonné, pour plusieurs raisons en 2017. Le projet a été relancé en 2022 avec une étude de faisabilité menée par Transitec, avec donc des nouvelles dépenses. Le total des dépenses à ce jour est de CHF 90'233.08 dont une partie a déjà été amortie. Etudes avant-projet et projet en 2025-2026. Il s'agira des honoraires des différents mandataires nécessaires : génie civil, ingénieur trafic, paysagiste, etc. Le détail n'est pas encore exactement connu, le projet avance en collaboration avec la Ville de Lausanne.
Commentaire COFIN	La COFIN remercie pour la réponse.

Référence	Plan des investissements (p 66 à 69)
Question 5.22	Les dépenses d'investissements attendues pour 2025 se montent à 16.895 mios. A combien estimez-vous la somme plausible des dépenses effectives qui seront réalisées en 2025 ?
Réponse municipalité	Elles ont été prises à hauteur de 8,4 millions lors de l'établissement du budget.
Commentaire COFIN	La COFIN prend acte de la réponse.

Référence	Plan des investissements (p 69) - N° préavis 2022.3100.01
Question 5.23	Pourquoi ce préavis, qui a été refusé par le Conseil Communal fin 2023, figure encore dans la liste des investissements ?
Réponse municipalité	Il ne s'agit pas d'un compte de préavis, mais un compte d'étude avant préavis. Le Service des D&B envisage un nouveau projet révisé pour les jardins familiaux, même si le premier projet a été refusé...
Commentaire COFIN	La COFIN prend acte de la réponse et émet un vœu à ce sujet.

ANNEXE 3 – CONTRÔLE BUDGETAIRE AU 31.07.2024

Contrôle budgétaire au 31.7.2024									
Commune de Prilly									
Ville de Prilly, C2024 au 31 7									
Comptes 2024 (7 mois)									
Budget 2024 (12 mois)									
Comptes 2024 (7 mois)									
Ecart									
%									
Dépassement probable au 31.12.24 ?									
Montant du dépassement attendu au 31.12.24									
(> CHF 3'000)									
Texte									
1010 3185.000	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES	4 556.40		4 556.40			oui	20 000	Prestations imprévisibles mais nécessaires d'un avocat et d'un sociologue concernant le climat au sein de la Municipalité et des Chefs de Service
1120 3185.003	HONORAIRES ENERGIE & ENVIRONNEMENT	28 365.45		8 365.45	41.83		oui	10 000	Elaboration du document plan climat plus cher que prévu
1510 4652.001	PARTICIPATION DE TIERS		-10 000.00	10 000.00	100.00		oui	8 000	Le Service Culture et intégration n'a pas sollicité la participation de tiers pour la totalité du montant
1720 3111.002	ACHATS MOBILIER, MACHINES ET MATERIEL	774.00		4 200.00	-81.57		oui	10 000	Achat d'une souffleuse imprévue
1720 4392.000	FINANCES D'ENTREES	-14 213.00		-118 812.00	88.04		oui	10 000	Entrées moins nombreuses que prévu
1740 3141.000	ENTRETIEN ORDINAIRE	19 977.76		32 910.00	-39.30		oui	5 000	Travaux imprévus lors du changement de tenancier
1740 3185.000	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES	39 156.75		1 000.00	#####		oui	40 000	Honoraires mandataires externes pour choix du nouveau tenancier et établissement du bail
1900 3151.001	ENTRETIEN EQUIPEMENT INFORMATIQUE	226 287.08		381 938.00	-155 650.92	-40.75	oui	10 000	Hausse des prix d'ofisa / Convention CSIRT (cyber-sécu) canton non prévue / Dépannage caméra / reste encore des hausses de coûts de licences attendues
1900 4356.000	FACTURATION DE SERVICES		-223 626.00	223 626.00	100.00		oui	15 000	Allongement du temps de recrutement du Technicien + chef de projet = retard modification convention Araspe
1900 4359.001	FACTURATION DES FRAIS DE TELEPHONE	-23 535.00		-60 000.00	36 465.00	60.78	oui	9 000	Moins d'appels, Budget 2025 déjà adapté
2300 3184.000	FRAIS DE CONTENTIEUX	8 907.80		8 907.80			oui	15 000	Dépassement technique; ce compte est utilisé en lieu et place du 3184.000-2000.
3510 3141.002	ENTRETIEN LE CHATEAU - BATIMENT ADMINISTR	63 861.54		-20 218.46	-24.05		oui	10 000	Plusieurs interventions imprévues
3510 3141.002	ENTRETIEN ACACIAS 7	61 080.79		42 850.00	18 230.79	42.55	oui	30 000	Raccordement au CAD non prévu lors de l'élaboration du budget
3510 4271.004	LOCATIONS GRANDE SALLE	-1 435.20		-21 400.00	19 964.80	93.29	oui	10 000	Nouvelle tarification en vigueur au 01.01.2025 seulement
3530 3141.000	ENTRETIEN ORDINAIRE	69 929.12		143 440.00	-73 510.88	-51.25	oui	20 000	Travaux de mise aux normes cuisine
3530 3151.000	ENTRETIEN MOBILIER ET MACHINES	5 788.12		5 220.00	68.12	1.30	oui	7 000	Réparations imprévues
4100 3161.000	LOYERS	31 320.00		21 700.00	9 620.00	44.33	oui	9 620	Bail pas définitif lors de l'adoption du budget. Budget 2025 corrigé, montant 2024 déjà payé.
4200 4272.004	REDEVANCE S.G.A., ENSEIGNES	-987.50		-57 000.00	56 012.50	98.27	oui	25 000	Des panneaux sont constamment supprimés (sur décision municipale)
4200 4309.000	AUTRES TAXES DE REMPLACEMENT	-495 089.80		-2 652 200.00	2 157 110.20	81.33	oui	1 750 000	PA Flumieux pas encore légalisé - PA Broye recours sur la taxe; ce compte étant affecté, la non atteinte du budget n'impactera par le résultat net 2024
4410 3145.002	PLANTS, GRAINES FLEURS, ENGRAIS, ETC.	4 223.40		4 000.00	223.40	5.59	oui	3 000	Plus de tombes entretenues que prévu. Augmentation en parallèle du compte 4356.003
4500 3114.000	ACHATS DE MACHINES ET MATERIEL	12 036.64		10 400.00	1 636.64	15.74	oui	5 000	Nécessité de remplacer un conteneur enterré à l'Av. Château (non prévu)
6110 3123.014	ELECTRICITE FEUX	5 190.05		5 500.00	-309.95	-5.64	oui	4 000	Facture de CHF 4'200.-- des SIL, concernant surtout 2023
6200 3071.000	TRAITEMENTS	265 139.15		437 200.00	-172 060.85	-39.36	oui	17 350	Erreur au budget
7110 3071.000	TRAITEMENTS	85 719.85		136 800.00	-51 080.15	-37.34	oui	10 200	Erreur au budget
7151 3185.000	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES	2 979.55			2 979.55		oui	3 000	Honoraires imprévus d'une agence de placement de personnel en remplacement du personnel éducatif absent
7152 3185.000	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES	2 399.20			2 399.20		oui	3 000	Idem
7153 3185.000	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES	4 064.20			4 064.20		oui	4 100	Idem
7154 3185.000	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES	5 338.30			5 338.30		oui	5 500	Idem
7154 3525.005	PARTICIPATION AUTRES COMMUNES	3 915.49			3 915.49		oui	4 000	Inconnue quant aux nombres d'enfants concernés et des montants. Un budget minimal a été prévu pour 2024.
7155 3185.000	HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES	18 795.75			18 795.75		oui	19 000	Honoraires imprévus d'une agence de placement de personnel en remplacement du personnel éducatif absent
Sous-total								2 086 770	
Dédution des dépassements dits "techniques", sans influence sur le résultat 2024								-1 765 000	
Total des dépassements de comptes attendus au 31.12.2024 (base contrôle au 31.7.2024)								28	321 770